

PERSPECTIVES

III DOSSIER LE RWANDA, 25 ANS APRÈS

Le génocide dans la peau

L'improbable survie et résilience d'un orphelin des massacres

Comme 95 000 orphelins du génocide au Rwanda, Albert Nsengimana a vu sa famille décimée, son enfance anéantie. Il a raconté dans un livre son propre drame, celui d'un enfant de sept ans et de son combat pour survivre à l'indicible. Nous l'avons rencontré. Voici son histoire.

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Q

uelque chose ne tourne pas rond en ce jour d'avril 1994, quand Albert rentre des champs où il gardait les chèvres avec ses petits frères, Balthazar, cinq ans, et Nduwayesu, trois ans. Dans les rues du village de Kabarondo, des hommes déferlent à toute vitesse dans des jeeps. Des villageois portent des lances, d'autres des arcs, des flèches, des machettes.

Né d'un père tutsi et d'une mère hutue, même à sept ans, Albert sait flairer l'odeur du danger. Dès la petite école, on lui a enfoncé dans la tête et on lui a appris par cœur qu'il était un Tutsi, comme son père et ses huit frères, dont le plus grand, attaqué au couteau l'an dernier.

Les sens en alerte, il défile vers la maison familiale. Il entend le maire du village vociférer dans un mégaphone que les Tutsis doivent être pourchassés comme des « serpents ». Tous. Même les bébés. Les femmes enceintes doivent être éventrées pour en extraire les futurs « cafards ». Déjà, les cadavres jonchent les rues. Les gens semblent devenus fous. Albert aperçoit deux voisins capturer un homme, lui trancher les jambes à la machette et asperger ses plaies de sel pour le torturer.

Folie meurtrière

Terrorisés, Albert et ses frères gagnent la maison, mais n'y trouvent pas âme qui vive. Ni père, ni mère, ni grands frères. Recroquevillé sous les lits avec Balthazar et Nduwayesu, il entend toute la nuit le fracas des pierres lancées sur le toit de la maison. Au lever du jour, son plus petit frère sur son dos et l'autre agrippé par la main, il file chez sa grand-mère maternelle, une Hutue, pensant qu'elle seule pourra les protéger. Sa mère est là. Stoïque. Ses grands frères aussi, l'air consterné. La grand-mère l'intime, lui et ses grands frères, d'aller au village « à la rencontre de la mort ».

En cherchant à fuir, Albert et les aînés sont pris en chasse par les brigades Interahamwe et leurs chiens. Plus petit, Albert parvient à se cacher dans une école et assiste, tapi dans l'ombre, à la mise à mort de son frère Habiryamana, assommé d'un coup de masse sur la tête, et de Hitimana, 10 ans, achevé d'un coup de machette.

Où puis-je trouver quelqu'un pour tuer cet enfant ?

LA MÈRE D'ALBERT
NSENGIMANA



Albert Nsengimana, né d'un père tutsi et d'une mère hutue
GUILLAUME LEVASSEUR LE DEVOIR



Un réfugié rwandais porte son fils sur le chemin vers Kigali, en juillet 1994.

VINCENT AMALVY AGENCE FRANCE-PRESSE

Figé comme un animal traqué, il ne pense qu'à une seule chose : retrouver sa mère qui le sauvera. Au plus vite. Sur le seul chemin qu'il reconnaît, par deux fois des voisins l'agrippent pour l'amener là où l'on tue les Tutsis. Mais il réussit à leur filer entre les pattes, à regagner la demeure de sa grand-mère pour se jeter sur sa mère qui reste impassible. Elle le somme de se laver et de la suivre. Albert cherche des yeux ses deux petits frères. « Ta mère les a elle-même livrés aux bourreaux pour les faire exécuter », lance sa cousine.

« Je ne la croyais pas. Je pensais que maman m'amènerait dans une cachette, raconte Albert aujourd'hui. J'étais tout ce qui lui restait. »

Son univers bascule alors que sa mère le traîne là où les tueurs exécutent leurs

macabres tâches. Mais il fait déjà nuit et tous sont partis, épuisés d'avoir trop tué, ou trop enivrés par l'alcool de banane. « Où puis-je trouver quelqu'un pour tuer cet enfant ? » crie sa mère. Rien n'a plus sens et tout se précipite dans sa tête de petit de sept ans. « À ce moment, j'ai su que plus personne au monde ne voulait que je vive et j'ai fui loin. Très loin. »

Carnage

Après avoir erré en forêt, Albert gagne une église où un prêtre a caché des mères, des vieillards, et dans le sous-sol, des enfants seuls, comme lui. Mais dès le lendemain, des brigades donnent l'assaut à coups de mitraillettes et de grenades. Ce qui devait être un havre se transforme en mare de sang.

« Certains se cachaient sous les corps pour survivre, mais ils étaient achevés à la machette. J'ai dû enjamber des corps d'enfants et de vieillards pour fuir », écrit Albert dans son livre.

Encore aujourd'hui, le souvenir des bébés violentés lors de ce carnage hante son esprit. Il revoit les images des brigades Interahamwe agrippant des nouveau-nés par les jambes pour les projeter sur les murs. Les traces de ces crimes innombrables ont longtemps maculé les murs de certains immeubles. Ils ont depuis été couverts de peinture, mais personne n'est dupe de ce que cachent ces maquillages honteux, affirme Albert, qui n'a plus jamais été capable de mettre les pieds dans une église.

VOIR PAGE B 2 : ORPHELIN

SORTIR UN PAYS ENTIER DES TÉNÉBRES • LA GUÉRISON DES RWANDAIS DU QUÉBEC • B 2 ET B 3

ÉDUCATION

Normand Baillargeon : le chroniqueur va au théâtre

B 4

ALGÉRIE

La sortie ratée du président Abdelaziz Bouteflika

B 4

POLITIQUE

Michel David : le psychodrame du bâillon

B 5

ÉTATS-UNIS

Élisabeth Vallet : et pleurez maintenant

B 7

Sortir un pays entier des ténèbres

Vingt-cinq ans plus tard, le Rwanda va bien. En apparence.

MAGDALINE BOUTROS
LE DEVOIR

Un pays peut-il retrouver son humanité après avoir sombré dans une folie meurtrière si ardente ? Dans cette fissure du temps, qui a déchiré l'histoire du Rwanda en 1994, une blessure vive et profonde s'est incrustée, sans doute à jamais, dans le pays aux mille collines. Une plaie pansée à coups de justice réparatrice et de développement économique et social mené tambour battant. Vingt-cinq ans plus tard, le Rwanda va bien. En apparence.

Avec une croissance économique qui devrait avoir touché les 7,2 % en 2018 et une stabilité politique qui n'a pas fléchi depuis la fin du génocide, le Rwanda de Paul Kagame est une *success-story*, s'entendent les experts.

La Banque mondiale ne mâche d'ailleurs pas ses mots, parlant de « progrès spectaculaires » portés par « une forte croissance économique » et « une amélioration significative des conditions de vie ». Tous les indicateurs pointent vers cette image du phœnix qui renaît de ses cendres. Un phœnix qui a misé sur la justice transitionnelle pour réconcilier tout un peuple. Pendant que 93 têtes dirigeantes étaient mises en accusation au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), des dizaines de milliers de Rwandais ont été jugés par des *gacacas*, ces tribunaux communautaires qui privilégient la réconciliation plutôt que l'emprisonnement.

« Le pays a été reconstruit, il n'y a aucun doute là-dessus, convient Mamoudou Gazibo, professeur de science politique à l'Université de Montréal. En revanche, c'est une stabilité maintenue grâce à la main de fer du président Kagame. »

Adulé par les Rwandais, Paul Kagame est celui qui, en 2014, a dirigé les troupes du Front patriotique rwandais (FPR) vers le renversement du régime génocidaire, ce qui a mis fin aux massacres. Dans les 100 jours précédant cette marche victorieuse, de 800 000 à 1 000 000 de Tutsis et de Hutus modérés ont été exterminés. Voisins, amis, collègues et parfois même des membres d'une même famille ont transformé le pays, machette à la main, en une immense mare de sang. Paralysée, la communauté internationale est demeurée spectatrice.

Un récit retravaillé

Depuis 2014, le récit du génocide, soigneusement contrôlé par le FPR, permet à Paul Kagame de maintenir son emprise sur le pouvoir. « Le gouvernement a beaucoup utilisé son rôle dans le génocide comme source de légitimité », pointe Marie-Ève Desrosiers, professeure à l'École de développement international et mondialisation de l'Université d'Ottawa. Musellement des opposants — qui sont emprisonnés,

exilés, voire assassinés —, entraves à la liberté de presse : tout est justifié par crainte que le pire ne survienne à nouveau. Une dérive autoritaire qui s'est accentuée dans les dix dernières années ; grâce à une réforme constitutionnelle, Paul Kagame, président depuis 2000, pourrait théoriquement rester en poste jusqu'en 2034.

Dans le narratif du génocide « beaucoup retravaillé par le FPR », Paul Kagame est ce sauveur, quasi messianique, présenté comme le seul et unique rempart contre une nouvelle dérive, explique M^{me} Desrosiers, qui étudie le Rwanda depuis une quinzaine d'années. Or, l'histoire met rarement en scène des personnages aux rôles si campés : des victimes (Tutsis), des bourreaux (Hutus) et un héros (Kagame). « Le quotidien des tueries était beaucoup plus complexe », avance la professeure, rappelant que de nombreuses zones d'ombre persistent.

Vingt-cinq ans plus tard, on ne sait d'ailleurs toujours pas qui est responsable de l'attentat contre l'avion du président Juvénal Habyarimana, événement spectaculaire qui a donné le coup d'envoi du génocide. Est-ce l'œuvre du FPR ou d'extrémistes hutus ? On ne le saura peut-être jamais.

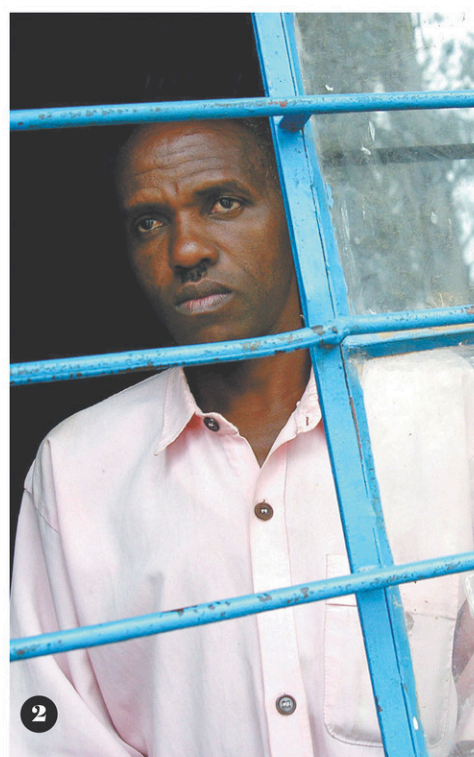
Or, aujourd'hui, toute personne qui propose une autre lecture du génocide que celle imposée par le FPR peut être accusée de négationnisme. « Il n'y a pas d'espace d'expression », souligne M. Gazibo. Depuis l'adoption de la nouvelle Constitution en 2003, la carte d'identité ethnique, imposée par le colonisateur belge dans les années 1930, a été abolie. Tout un arsenal législatif et juridique a été déployé pour que les termes « Hutu » et « Tutsi » soient essentiellement bannis du vocabulaire.

Une marmite

« La peur d'attiser les rivalités et les querelles est telle qu'on a préféré mettre une sorte de chape de plomb là-dessus. Mais ça ne veut pas dire que ça a disparu. Les gens savent qu'ils sont Hutus ou Tutsis, fait valoir M. Gazibo, qui évoque l'image d'une marmite. On peut la fermer, mais elle va continuer de bouillir. Et à un moment, il y a le risque qu'on ne puisse plus la contrôler. »

« Il y a énormément de ressentiment », seconde Marie-Ève Desrosiers. L'effervescence économique actuelle bénéficie à certains plutôt qu'à d'autres, explique-t-elle. Une opposition qui se vit désormais entre ceux qui vivent à la campagne grâce à une agriculture de subsistance et les privilégiés établis en ville. Mais voilà, les agriculteurs sont encore aujourd'hui majoritairement hutus, alors que les citadins sont souvent des Tutsis proches du pouvoir...

Si rien n'est fait pour colmater les inégalités grandissantes entre la ville et la campagne et pour ouvrir un espace de parole pour les voix dissidentes, « ce n'est pas une histoire qui va bien finir », laisse tomber M^{me} Desrosiers.



Faire la paix avec les fantômes du passé

ORPHELIN

SUITE DE LA PAGE B 1



Seul au monde

Pour survivre, Albert se terre de jour dans la forêt, et la nuit dans une bananeraie pour échapper aux animaux sauvages. Vivotant de bananes, de manioc et de patates sucrées crus déracinés dans les champs, il dort sur des feuilles séchées dans les fossés asséchés. Un jour, un autre orphelin l'aide à attraper un rat musqué pour le faire griller. Mais l'arrivée des brigades pourchassant les Tutsis jusque dans la forêt les oblige à se séparer. « Je ne l'ai jamais revu, je n'ai jamais su s'il est mort ou vivant. »

Trois mois plus tard, quand la tuerie a cessé, tout n'était plus que ruines, se rappelle Albert. Maisons, écoles, hôpitaux sont transformés en tas de pierres. Pour boire, il se contente du brouet boueux des flaques laissées par la pluie ou de l'eau putride de la rivière, où flottent des cadavres gonflés comme des outres. Un jour, des soldats du Front patriotique rwandais sont arrivés pour rassembler les enfants abandon-

nés comme lui dans des « centres ». « Dans mon village, il y avait au moins 200 enfants comme moi. Certains ont été placés à l'orphelinat, ou donnés en adoption. Mais les orphelinats étaient tous remplis, se rappelle Albert. À sept ans, j'étais déjà trop vieux pour y être accepté. »

De victime à bourreau

Entre-temps, Albert apprend que sa mère est toujours vivante. Elle sera emprisonnée, comme plusieurs autres personnes, après qu'Albert eut dit, à la demande des policiers, qu'elle avait livré ses propres enfants aux génocidaires. « À huit ans, je ne mesurais pas les conséquences de mes paroles, dit-il aujourd'hui. Ce dilemme a provoqué chez moi un état de tristesse permanent. J'étais en état de choc, mentalement absent. » Il avait été victime, il se retrouvait bourreau.

Albert deviendra tour à tour un écologiste turbulent, hagar, violent avec les autres enfants. Hanté par les cauchemars, il sera un jour renvoyé de l'école après avoir fracassé les dents d'un élève. « Je me disais : "Ce sont tous des rejetons d'Interahamwe." »

Ce renvoi le condamne à vivre dans

Quand la tuerie a cessé, tout n'était plus que ruines. Dans l'eau putride de la rivière flottaient des cadavres gonflés comme des outres.

Un conflit qui déborde dans les pays voisins

Petit pays d'Afrique centrale, enclavé entre le Burundi, la République démocratique du Congo, la Tanzanie et l'Ouganda, le Rwanda voit grand. Surfant sur sa stabilité politique, sa croissance économique et l'efficacité de ses institutions, le Rwanda cherche à affirmer son leadership dans la région.

Une montée en puissance qui ne se fait pas sans heurts. Le Rwanda est aussi perçu comme un élément perturbateur dans la région. La déstabilisation de la République démocratique du Congo (RDC) est en grande partie attribuable aux contrecoups du génocide rwandais. « Lorsque Paul Kagame et l'élite tutsie ont pris le pouvoir, ils ont décidé de faire la guerre au Congo pour

chasser le dictateur Mobutu, perçu comme sympathique aux génocidaires hutus qui se sont réfugiés dans l'est du Congo », explique Mamoudou Gazibo. Des milices rwandaises étaient encore présentes dans l'est du Congo il y a quelques années à peine. Les rivalités ethniques au Rwanda débordent également au Burundi, sa « sœur jumelle ».

« C'est le même phénomène qu'au Rwanda avec la rivalité entre les Hutus et les Tutsis, mais qui se manifeste sur la longue durée [notamment avec la guerre civile de 1993 à 2005] plutôt que de manière intense », soutient M. Gazibo, rappelant que les massacres ont là aussi fait des centaines de milliers de victimes.



Transmettre la mémoire, sans la haine

La guérison des Rwandais du Québec

ISABELLE PARÉ
LE DEVOIR

Pour les Rwandais immigrés au Québec, panser les plaies du génocide et transmettre l'histoire aux plus jeunes générations sans ranimer la haine demeure un défi.

« Nos enfants qui sont nés ici savent à quel point le génocide habite encore leurs parents parfois. Ils posent des questions, mais parfois se censurent eux-mêmes de peur de blesser leurs parents, de leur faire mal », affirme Jean-Paul Nyilinkwaya, président de Page Rwanda, une association d'entraide pour la communauté rwandaise vouée à la transmission de la mémoire des victimes du génocide.

Ce père de deux garçons a lui-même été étonné d'entendre son aîné poser à d'autres adultes des questions qu'il n'osait lui adresser. C'est pourquoi Page Rwanda tient chaque année des ateliers de discussion pour les jeunes, afin de leur offrir un « terrain neutre » pour discuter du génocide.

« Les jeunes veulent comprendre ce qui est incompréhensible, comme "Pourquoi des gens ont pu tuer leurs voisins?" Parfois, il n'y a pas de réponse, mais il faut pouvoir en parler, dit-il. Ces discussions sont toujours très riches. »

Un héritage lourd à porter

Certains survivants du génocide rwandais n'ont même jamais raconté leur propre histoire à leurs enfants, affirme Jean-Paul Nyilinkwaya. Pour certains Rwandais réfugiés ici, les blessures post-traumatiques ont parfois fait surface des années plus tard, affirme Cécile Rousseau, pédopsychiatre et directrice du Groupe de recherche et d'intervention transculturelles de l'Université McGill, qui a travaillé avec plusieurs survivants du génocide.

« Leur héritage est mêlé de blessures. Même un fœtus dans le ventre de sa maman est influencé par des émotions sur lesquelles il ne peut mettre de mots. Ce n'est que plus tard qu'il pourra comprendre les tempêtes affectives qu'il vit », affirme-t-elle.

Le psychologue d'origine rwandaise Deogratias Bagilishya, qui a suivi de nombreux orphelins non accompagnés ayant trouvé refuge au Canada, affirme que la plupart s'en sortent somme toute assez bien, malgré les horreurs qu'ils ont vécues. Comment des enfants ont-ils pu rester sains d'esprit après avoir été témoins d'autant de violence ?

« La plupart des enfants ne verbalisaient pas ce qu'ils avaient vécu, car c'était des choses insensées, "non exprimables". Ça sortait plutôt par des crises, ou à travers des dessins ou des jeux de rôle où ils jouaient des soldats

ou des victimes », dit-il. Même ceux qui étaient trop jeunes pour se souvenir « ont assimilé ces événements dans leur mémoire traumatique ».

Plus que tout, observe-t-il, l'isolement a été déterminant dans la capacité de résilience des survivants. « Il y a des mécanismes individuels, mais le soutien collectif est très important. Car à travers le groupe, on peut exprimer et partager des choses. Ce qui est mortel, c'est l'isolement. »

Si plusieurs de ses jeunes patients ont aujourd'hui fondé des familles, d'autres s'en sont moins bien sortis. « Certains ont fait des tentatives de suicide. » Souvent, c'est après leur arrivée au Canada que les traumatismes ont fait surface. « Avant, ils étaient "en mode survie", dans le chaos. C'est une fois en sécurité que la dépression et l'anxiété s'installent », explique M. Bagilishya.

D'ailleurs, les clivages ethniques qui ont mené au génocide n'ont pas épargné le Canada, relance ce dernier, ajoutant que le drame a aussi fait des victimes chez les Rwandais d'origine hutue.

« Beaucoup de choses ont été exprimées par les Tutsis. Mais plusieurs Hutus vivent aussi de grandes détresses qu'ils ne se sentent ni libres ni légitimés d'exprimer. Cette souffrance muette et latente est aussi pathogène. »

Selon ce psychologue, qui a accompagné de nombreuses familles rwandaises à l'Hôpital de Montréal pour enfants, plusieurs immigrants d'origine hutue doivent se soigner en silence. « Or, ce n'est pas qu'une blessure personnelle, c'est aussi une blessure collective. »

Un sens à la survie

Plusieurs rescapés portant la culpabilité d'avoir survécu à leurs proches et de n'avoir pu les sauver ont été atteints du « syndrome du survivant ». Pour se sortir du sentiment de dette envers les disparus, plusieurs ont fait du don de soi le tremplin vers la guérison.

« Plusieurs survivants ont donné un sens à leur survie en aidant les autres ou en transmettant la mémoire de ce qui s'est passé », explique Élise Bourgeois-Guérin, psychologue et auteure d'une thèse de doctorat sur le vécu de neuf hommes survivants ayant immigré au Canada.

Selon cette dernière, plusieurs Rwandais lui ont expliqué que leur culture laisse peu de place à l'expression de la souffrance, surtout chez les hommes. « Un proverbe du pays dit même : "Les larmes d'un homme coulent dans son ventre." En entrevue, plusieurs hommes avaient même du mal à parler ouvertement de la mort de leurs propres enfants et disaient ressentir de la honte de leur avoir survécu », affirme celle qui est aujourd'hui professeure en santé mentale à la TELUQ.

Ce qui a le plus étonné la psychologue, c'est le potentiel « transformateur » de cet événement traumatique pour certains. « Ça n'a pas produit que des déficits ou des pathologies. Ça a aussi eu un potentiel de transformation chez des survivants qui ont cherché à aider les autres et à transmettre un message aux autres générations. Cela veut dire que les cliniciens ne doivent pas se centrer seulement sur les réponses médicales aux pathologies, mais aussi soutenir les forces. Parfois, les stratégies collectives sont les plus réparatrices. »



1. Une fillette en pleurs au camp de réfugiés Gisenyi

ABDELHAK SENNA AFP

2. Un prisonnier attend d'être emmené devant le gacaca, un tribunal communautaire.

RICARDO GANGALE PC

3. Des Rwandais devant le mémorial de Kigali

GIANLUIGI GUERCIA AFP

4. Un casque bleu canadien veille sur des réfugiés à Kigali, en 1994.

RYAN REMIORZ PC

une nouvelle jungle. Celle de la rue, à Kigali, où des centaines d'autres enfants survivent comme lui en volant et en sniffant de la colle.

Grâce à un bienfaiteur, Albert parvient un jour à sortir de la rue et à mettre les pieds à l'école secondaire. Même si les Interahamwe et leurs machettes continuent de peupler ses nuits, il tient bon et réussit à obtenir son diplôme. À 17 ans, il revoit sa mère, libérée après neuf ans de prison. Elle ne le reconnaît pas et meurt deux ans plus tard, emportant avec elle le sombre mystère de son geste inconcevable. « Je ne comprendrai jamais pourquoi elle a fait ça. Je n'ai jamais pu lui demander clairement. »

L'enfant sans sourire

Pour exorciser son passé, en 2007, Albert commence à noter les détails du cauchemar vécu par lui, ses frères et ses proches assassinés, pour que personne n'oublie jamais leur histoire. Il a vingt ans.

Chaque détail des horreurs du génocide est gravé dans son cerveau comme si c'était hier. Mais ils ont pris toute la place, puisque le souvenir du visage de ses frères, lui, commence à s'estomper. Même celui de son père n'est déjà plus que brouillard.

En couchant son histoire sur papier, il a songé plusieurs fois à s'ôter la vie, tant raviver ses souvenirs était insupportable. Mais chaque page l'a libéré d'un poids devenu suffocant. « J'étais un enfant dont le système nerveux ne tenait plus qu'à un fil. Pas à pas, j'ai senti une guérison. Je rêve aujourd'hui

Les orphelinats étaient tous remplis. À sept ans, j'étais déjà trop vieux pour y être accepté.

ALBERT NSENGIMANA



À LIRE

Idées Une propagande trop efficace
Page B 11

Société Dans la douloureuse douceur du Rwanda
LeD 46

de fonder une famille, de trouver le bonheur. Ceux qui m'ont déjà connu ne me reconnaîtraient plus ! » lance l'homme de 31 ans qui se souvient, de toute son enfance, avoir été incapable d'esquisser un sourire.

Pardonner l'impensable

Depuis, Albert s'est rendu dans son village natal pour voir ses cousins et ses oncles hutus, aujourd'hui libérés de prison. « Je les ai vus, j'ai même partagé un verre avec eux. Ils regrettent, ils ont honte. Ça m'a permis de laisser mon fardeau derrière, de me libérer de la colère que je portais. Je leur pardonne, mais je n'oublie pas. »

Un jour en 2011, Hélène Cyr, une Québécoise survivante de Polytechnique installée au Rwanda, a lu le témoignage déchirant d'Albert, rapporté dans un journal de Kigali. Bouleversée, elle l'a rencontré, est devenue sa confidente, son amie, sa grande sœur, bref, la mère dont il a longtemps rêvé. Avec son aide, il a obtenu son diplôme de l'université en 2016 en sciences de l'environnement et vient de publier *Ma mère m'a tué*, le récit de son combat pour faire la paix avec les fantômes de son passé. Il rêve maintenant d'aider les enfants victimes de crises humanitaires... et d'écrire des livres.

Du haut de ses six pieds, Albert m'a quittée en me tendant fièrement sa toute nouvelle carte professionnelle aux couleurs de l'arc-en-ciel : « Albert Nsengimana, auteur de livre ». Oui, il va beaucoup, beaucoup mieux Albert. Et en plus, il sourit.



Depuis l'adoption de la Constitution de 2003, la carte d'identité ethnique, imposée par le colonisateur belge dans les années 1930, a été abolie.

GIANLUIGI GUERCIA AGENCE FRANCE-PRESSE



INFOGRAPHIE LE DEVOIR

L'horreur du génocide en chiffres

En 3 mois, de 800 000 à 1 million de Tutsis et de Hutus modérés sont assassinés.

75 % des Tutsis du Rwanda ont été tués.

Au moins 250 000 femmes ont été violées.

95 000 enfants sont laissés orphelins.

De 80 000 à 130 000 personnes emprisonnées pour leur participation au génocide.

40 000 prisonniers amnistiés en 2004.

Les dates clés

6 avril 1994. L'avion du président rwandais Juvénal Habyarimana est abattu par deux roquettes.

7 avril 1994. Début du génocide à la suite de l'appel de la radio des Mille collines.

21 avril 1994. Le conseil de sécurité des Nations unies retire presque tous ses effectifs, après la mort de 10 casques bleus belges. La Minuar passe de 2500 à 250 hommes.

8 novembre 1994. Création du Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Le chroniqueur va au théâtre

NORMAND BAILLARGEON



Je viens de voir, au Théâtre du Rideau vert, *L'éducation de Rita*, une pièce de Willy Russell qui date de 1980 et qui a été portée à l'écran en 1983. Elle nous est cette fois proposée dans une très belle traduction originale de Maryse Warda (que je citerai ici), fort habilement mise en scène par Marie-Thérèse Fortin.

Les deux comédiens, Émilie Bibeau et Benoit Guoin, y sont remarquables. Merci à toute l'équipe de la merveilleuse soirée. Mais si je vous en parle, vous l'aurez deviné, c'est que la pièce est, en fait, une riche réflexion sur l'éducation.

Rita à l'université

Rita est une jeune coiffeuse de 26 ans, très peu cultivée, qui a décidé de s'inscrire en littérature à la Open University, un établissement qui permet justement à des personnes dans sa situation de fréquenter l'université. Son tuteur, qui la prépare à ces études, est le professeur Frank Bryant, un homme d'âge mûr qui a depuis longtemps bien plus d'intérêt pour la bouteille (il cache ses flacons derrière les livres de la bibliothèque de son bureau...) que pour la littérature ou l'étude.

La pièce raconte leur relation jusqu'au moment où Rita passe avec succès ses examens. À travers cette relation, ce sont au fond deux questions qui sont posées et examinées : celle de la nature réelle et des divers effets (possibles ou avérés) de l'éducation sur la personne qui la reçoit ; celle de ce que provoque sur les personnes concernées la relation entre qui donne et qui reçoit cette éducation.

Le point de départ de cette réflexion est tout à fait pertinent, puisque non seulement Rita, qui veut être éduquée, ne sait par définition pas précisément ce à quoi elle aspire, mais aussi parce que Frank a quant à lui depuis longtemps déjà perdu le sens de la valeur et de l'importance de ce qu'il a pour mission de faire acquérir.

Le vocabulaire de Rita est aussi limité que le sont ses références culturelles. Devant *La naissance de Vénus* au mur du bureau, qu'elle trouve érotique, elle s'exclame : « Checkez-y les boules. »

Mais elle veut sortir de ce qu'elle perçoit désormais être une sorte de caverne de la médiocrité où elle est enfermée, et elle aspire à apprendre, à comprendre plus profondément les choses.

Dans son ignorance, elle se fait aussi, non sans une certaine naïveté, une idée très élevée de l'univers auquel elle aspire. Frank, qui est revenu de tout, le perçoit et s'inquiète à savoir que cela ferait perdre à Rita sa spontanéité, sa vérité, son identité.

Sortie de caverne

Comment nommer ce que Rita veut ? Au fond, ce qu'elle désire plus ou moins consciemment acquérir, c'est une éducation libérale, c'est-à-dire une éducation qui la rendra plus libre et la fera pénétrer dans un univers plus vaste et plus riche.

Cela ne se fera pas sans mal. En accédant peu à peu au savoir, en sortant progressivement de la sombre caverne, elle devient d'abord étrangère à ceux et celles de son milieu, à commencer par son mari.

En s'éduquant, Rita, elle le dit elle-même, est devenue « une bibitte ». Elle dira : « J'suis pus capable de parler avec le monde avec qui je vis. Pis je peux pas parler au monde comme ceux que j'ai vus samedi, ou ben tout' eux autres dehors [les personnes à l'université], parce que j'arrive pas à apprendre leur langage. »

Rita, avec l'aide de Bryant, progresse pourtant et s'approprie peu à peu ce langage, ces codes, ces repères, qui sont ceux des personnes éduquées. Mais elle le fait d'abord en extériorité. Tout cela est chez elle sans profondeur, superficiel et même pire : de la parure et de la prétention. Mais elle l'ignore encore.

Et quand Frank, qui se rappelle finalement ce qu'est une éducation devant cet étalage de ce qu'il déteste, lui fait remarquer tout cela, elle s'offusque sans comprendre : « Je suis éduquée, j'ai ce que vous avez, pis vous aimez pas ça, parce que vous préférez me voir comme la petite habitante que j'étais ; vous êtes pareil comme tous les autres — vous aimez garder vos petites gens dans l'ignorance parce que, comme ça, y'ont l'air charmants pis pittoresques. J'ai pas besoin de vous. Je sais quel linge mettre, quel vin acheter, quelles pièces aller voir, pis quels livres lire. Je peux me passer de vous. »

La pièce donne des raisons de remettre en question la valeur de l'éducation, mais elle donne aussi, selon moi, deux indices qui invitent à conclure que la sortie de la caverne a produit ses effets.

La première est de suggérer que le savoir réellement appréhendé transforme en profondeur la personne éduquée, qui devient en quelque sorte autre en devenant pleinement elle-même.

Mais surtout, en suggérant que ce savoir acquis est bien vivant parce que sans cesse interrogé et jamais figé. Rita a réussi : elle a été éduquée, pas endoctrinée. Bryant reprendra à ce sujet les mots attribués à Socrate et que Rita fera certainement siens : « Tout ce que je sais — et entendez-moi bien —, c'est que je ne sais absolument rien. »

J'ai dit Rita ? En fait, on apprend, superbe métaphore, que Rita est en fait un surnom choisi par celle qui s'appelle en réalité Suzanne, choisi en hommage à une auteure d'un roman populaire qu'elle avait aimé. Elle reviendra à son vrai prénom.

Je veux souligner une dernière chose de ce beau texte : c'est qu'à la fin, par cette étrange magie, par cette singulière osmose que connaissent bien toutes les personnes qui enseignent, Bryant aura, lui aussi, beaucoup appris, et de Rita et de Suzanne.

Peut-être même — qui sait ? — bien des choses sur la nature et sur la valeur de l'éducation.

III ALGÉRIE

La sortie ratée de Bouteflika

Le pays fait face à des questions difficiles après le départ du fantomatique président

FABIEN DEGLISE
LE DEVOIR

« Je m'adresse aux jeunes qui doivent prendre le témoin, car ma génération a fait son temps. Après avoir libéré le pays et participé par la suite à son édification, l'heure de la retraite a sonné pour les anciens ne pouvant plus gérer les affaires du pays. On vous transmet le témoin. Il faut prendre soin de ce bien construit sur des bases solides. Il ne faut pas le trahir. Les gens qui ont libéré le pays vous disent que nous n'avons plus les forces pour continuer. Le pays est entre vos mains, prenez-en soin. »

Depuis Alger, où il poursuit des recherches en science politique après avoir fait un doctorat à l'Université d'Ottawa, Djamel Chikh se souvient du discours d'Abdelaziz Bouteflika prononcé le 8 mai 2012 à Sétif, lors du 67^e anniversaire des massacres qui y ont eu lieu dans cette ville de l'est de l'Algérie en 1945. Alors que la foule l'invitait à se présenter pour un 4^e mandat, le président, figure de l'indépendance, homme politique qui a tourné la page sur la décennie noire et la guerre civile algérienne à la fin du siècle dernier, avait eu, la mine fatiguée, cette réplique que les grands laissent parfois tomber avant la tombée d'un rideau : « longue vie à celui qui connaît ses limites ».

« S'il avait tenu les promesses de ce discours, ce moment serait devenu historique, résume l'universitaire dans une entrevue par courriel accordée au *Devoir* cette semaine. C'était un discours d'adieu, presque attendrissant. C'était aussi sa dernière chance de sortir avec les honneurs. » Et malheureusement, ce rendez-vous avec l'histoire, Bouteflika l'a bel et bien manqué.

Mardi soir, le président a plutôt choisi d'abdiquer et de quitter le pouvoir dans la disgrâce, sous les cris d'une jeunesse souriante qui, depuis le 22 février dans les rues du pays, l'invite à « dégager ». Le chef de l'État voulait se présenter pour un cinquième mandat. Cet appel à la continuité a conduit ce président fantomatique, usé autant par le pouvoir que par une attaque cérébrale en 2013, qui l'a cloué dans un fauteuil roulant et l'a condamné au silence, au point de rupture.

Il faut dire que, depuis des années, sa parole était portée par des communiqués officiels. Sa présence se résumait à sa photo officielle, que l'on mettait par-

fois sur une chaise, lors d'événements d'envergure, pour rappeler qu'il était toujours là, ses ambitions présidentielles n'en devenant que plus suspectes.

Défait par les militaires

Désavoué par le chef d'état-major, le général Ahmed Gaïd Salah, qui la semaine dernière a réclamé que l'on déclare le président inapte à exercer le pouvoir, M. Bouteflika avait alors annoncé lundi, sous la pression populaire, son intention de quitter son poste avant la fin de son mandat, prévue le 28 avril prochain, avant de précipiter dans les heures suivantes ce départ que des milliers d'Algériens espéraient depuis des années.

« En Algérie, les présidents sont faits et défaits par les militaires », résume à l'autre bout du fil une diplomate canadienne en poste en Algérie durant les années de règne de cette figure marquante du paysage politique algérien. Ami de Houari Boumediène, membre du clan d'Oujda, Bouteflika s'est illustré en effet par son sourire, sa moustache, son charisme, ses aventures avec des grandes actrices internationales et son talent pour mettre en dialogue le Nord avec le Sud. Il a été l'artisan de la paix sociale, avant que son absence et son aphasie des dernières années ne finissent par devenir encombrantes. « Ce sont eux qui l'ont mis en place en 1999, pour sortir de la décennie noire. De la même façon, ce sont eux qui viennent de lui indiquer la voie de sortie. S'il avait décidé lui-même du moment, il aurait laissé alors l'image d'un très grand président pour lequel les Algériens ont eu beaucoup d'affection. À la place, il a opté pour un cinquième mandat, ce qui s'est révélé être une aberration sans nom. »

Un proverbe arabe dit : « S'il était parti plus tôt, on lui aurait érigé une stèle », précise M. Chikh pour rappeler que les ventres trop gourmands finissent souvent dans l'humiliation de leur gourmandise. « Le départ de Bouteflika, c'est une victoire symbolique, poursuit-il. Ce n'est pas une fin en soi, mais un commencement, avec le risque de voir son clan se recycler. La rue est consciente que son départ ne change rien, puisqu'on se doute que, depuis 2013, ce n'est plus lui qui gouverne. À l'heure actuelle, il inspire la pitié, mais son clan doit également inspirer la méfiance. »

« Il ne faut pas tomber dans l'euphorie, mais accueillir cette révolte et ce



départ avec espoir », estime pour sa part l'écrivain et dramaturge québécois d'origine algérienne Karim Akouche. *Le Devoir* l'a joint à Paris cette semaine, où il est actuellement en résidence d'écriture. « Bouteflika a fait de l'Algérie un non-État. Le pays est ruiné. Il n'y a pas d'économie, pas d'État, pas d'école, pas de démocratie. Tout est à inventer. Tout est à construire. »

Une démocratie à bâtir

Dans l'immédiat, c'est entre les mains du président du Conseil de la nation — le Sénat algérien —, Abdelkader Bensalah, 77 ans, que le pouvoir exécutif a été placé, pour une période transitoire de 90 jours qui doit permettre la tenue d'ici là d'une élection présidentielle. Un scrutin à la finalité forcément incertaine. « C'est maintenant que les questions difficiles commencent », dit la diplomate canadienne qui a rencontré M. Bouteflika et qui reste marquée par la grandeur de ce petit homme, de trois centimètres plus grand que Napoléon : « On savait qu'on était en présence d'un monument. » Elle ajoute : « L'Algérie

Vers un « soft Brexit » ?

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT
À PARIS
LE DEVOIR

« En Europe, une négociation n'est jamais terminée tant que la dernière heure n'a pas sonné », me disait un courtier de la City il y a deux mois à peine. Il aurait pu ajouter que rien n'est jamais réglé tant que l'échéance n'a pas été reportée à au moins deux reprises. Mercredi dernier, le Parlement de Westminster a voté à une voix de majorité pour un second report de l'échéance de sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, fixée pour l'instant au 12 avril.

Au moment où ces lignes étaient écrites, la première ministre Theresa May avait demandé à l'Union européenne un report jusqu'au 30 juin. Faute de faire adopter l'accord qu'elle a négocié avec Bruxelles, elle pourrait cependant être forcée d'accepter un report de plusieurs mois lors du sommet européen qui se tiendra mercredi. Dans les deux cas, les Britanniques devront lancer les préparatifs des élections européennes du 25 mai prochain. Quitte à les annuler en cours de route.

Négocier avec l'opposition

À moins d'une semaine de la date formelle de sortie et devant son incapa-

cité à convaincre les plus radicaux de son parti, la première ministre a donc dû se résoudre à ouvrir des pourparlers avec le chef de l'opposition, Jeremy Corbyn. C'est cette démarche nouvelle qu'elle devrait d'ailleurs invoquer mercredi pour obtenir un report. Celui-ci ne pouvant qu'être conditionnel, dit-on à Bruxelles, à la tenue d'une élection générale, d'un second référendum ou à une nouvelle démarche destinée à dégager une majorité parlementaire favorable à l'accord de retrait.

Sans parvenir à une entente, Theresa May et Jeremy Corbyn auraient abordé dans leurs discussions la délicate proposition d'un second référendum. Peu importe que le chef travailliste devienne « la sage-femme » du Brexit, a déclaré cette semaine le procureur général Geoffrey Cox. « L'important, c'est que le bébé vienne au monde. » Il était temps, s'est-on discrètement exclamé à Bruxelles, où l'on a toujours rêvé de voir Theresa May tourner le dos aux « hard Brexiters » de son parti pour tendre la main aux travaillistes partisans d'un « soft Brexit » et d'une union douanière avec l'Europe.

Soumise au vote des parlementaires, l'idée d'une union douanière est passée à trois voix seulement d'obtenir le soutien de la Chambre cette semaine. À mi-chemin entre la participation au marché unique (comme la Norvège) et



un simple traité de libre-échange (comme le Canada), le Royaume-Uni se retrouverait bizarrement dans la position de... la Turquie ! Mais surtout, il devrait abandonner son droit de négociateur de nouvelles ententes de libre-échange avec d'autres pays. Ce qui paraît comme le pire des scénarios pour les plus libéraux des conservateurs qui souhaitent justement que Londres reprenne sa liberté et noue des accords de libre-échange avec l'Australie, les États-Unis et la Chine.

Même le responsable des pages économiques du quotidien *The Guardian*, Larry Elliott, n'y voit pas vraiment d'avantages pour une économie comme celle du Royaume-Uni d'abord orientée vers les services. Sans compter qu'une union douanière ne supprimerait pas entièrement les contrôles à la frontière entre l'Ulster et la Répu-



Le président Bouteflika a choisi d'abdiquer et de quitter le pouvoir dans la disgrâce, sous les cris d'une jeunesse souriante qui, depuis le 22 février dans les rues du pays, l'invite à « déguer ». L'histoire aurait pu se dérouler autrement, selon les experts.

RYAD KRAMDI AGENCE FRANCE-PRESSE

fait face à un enjeu important, celui de tenir des élections libres, ce qui n'a jamais eu lieu », et ce, dans un climat politique et social où les oppositions n'ont guère eu les lieux et le climat nécessaires dans les 20 dernières années pour se structurer. « Il n'y a pas de culture démocratique et pas de culture de parti », ajoute-t-elle. « Beaucoup d'Algériens comprennent que c'est maintenant que ça devient difficile. »

Karim Akouche fait partie de ces esprits lucides, mais il croit aussi que c'est le dialogue national qui, désormais, va réussir à faire sortir le pays de l'impasse et des ornières de son passé. « Il faut provoquer le débat, partout et avec tout le monde, dit-il. La démocratie algérienne a de nombreux freins, et il faut oser en parler. La parole des anciens, même s'ils n'ont pas toujours raison, est considérée comme plus valable que celle des jeunes. Le code de la famille opprime toujours les femmes. Bouteflika n'a pas osé l'abolir.

Se lancer dans un après sans avoir réussi à détrôner les détenteurs du pouvoir, c'est comme s'assurer que rien ne soit fait

DJAMEL CHIKH



Or, il faut libérer la femme, parce qu'il n'est pas possible de construire un pays avec la moitié de son peuple. Il faut remplacer les réflexes par la réflexion et proposer des idées plutôt que d'imposer des croyances. »

Mardi soir à Alger, lors de la sixième marche des étudiants, l'un d'eux a dit à Djamel Chikh : « Se lancer dans un après sans avoir réussi à détrôner les détenteurs du pouvoir, c'est comme s'assurer que rien ne soit fait », relate-t-il. « On dit que la crise est constitutionnelle, mais elle est avant tout politique. Il faut refuser que la transition soit dirigée par l'équipe laissée par Bouteflika », ajoute l'universitaire en parlant lui aussi de l'importance d'un débat démocratique. Un message encore une fois porté par la rue vendredi, lors de la septième semaine de cette résistance populaire pacifique qui sait que le renouveau est désormais une certitude, mais doit rester alerte quant à l'incertitude de la forme qu'il pourrait prendre.

bouché sur des élections générales. Mais il est loin d'être certain qu'un scrutin trancherait le nœud gordien. Les sondages n'annoncent en effet aucune victoire décisive d'un des deux grands partis. Le résultat pourrait être rendu encore plus confus par l'entrée dans la course d'un nouveau parti pro-Brexit et la récente scission de sept députés travaillistes (The Independent Group) qui dénoncent un parti noyauté par l'extrême gauche.

Certains ne voient dans les discussions avec Jeremy Corbyn qu'une nouvelle tactique destinée à mettre le caucous conservateur au pied du mur et à forcer les plus radicaux à approuver l'accord de sortie. Comme le souligne *The Economist*, il arrive parfois que les meilleurs compromis ne satisfassent personne. À moins qu'il s'agisse de gagner du temps. Si d'aventure les Britanniques devaient participer à l'élection européenne du 25 mai, celle-ci pourrait prendre l'allure d'un second référendum implicite sur l'appartenance à l'Union. Il n'est pas certain non plus que l'intérêt de Bruxelles soit de voir les eurosceptiques britanniques venir renforcer les rangs des Hongrois, des Polonais, des Italiens et des Français. Même pour quelques mois.

On sait que la Commission européenne a tenu la dragée haute aux Britanniques tout au long des négociations. On l'a même soupçonnée de vouloir punir Albion, alors que les observateurs sont unanimes à souligner le manque de préparation et les maladresses de Theresa May. Qui sait si la prochaine Commission, qui pourrait devoir composer avec un Parlement plus eurosceptique, sera aussi intransigente. Surtout si entre-temps un autre leader conservateur a succédé à Theresa May...

Le psychodrame du bâillon

MICHEL DAVID



On peut comprendre les libéraux, qui ont été traités de tous les noms lors du débat sur le projet de loi 62 sur la neutralité de l'État, de vouloir rendre la monnaie de sa pièce à la CAQ, même si l'ancien ministre de la Santé, Gaétan Barrette, fait toujours sourire quand il s'indigne qu'on bouscule les gens.

Les cris d'orfraie qu'ils ont poussés à l'idée que le gouvernement Legault puisse utiliser le bâillon pour clore le débat sur l'interdiction des signes religieux doivent cependant être mis en perspective. Le chef intérimaire du PLQ, Pierre Arcand, a accusé le premier ministre de mépriser ceux qui ne pensent pas comme lui, mais le bâillon ne vise pas la société civile.

Il est vrai que les audiences publiques ne seront pas ouvertes à tous, contrairement à ce que le gouvernement Marois avait décidé lors du débat sur la charte de la laïcité, mais quelqu'un a-t-il envie de revivre le témoignage gênant de la famille Pineault-Caron, qui avait été traumatisée par son voyage au Maroc ? « Prier à quatre pattes à terre sur des p'tits tapis, c'est quoi c't'affaire-là ? » Les Québécois veulent bien assumer leur laïcité, mais pas passer pour des épais.

Les libéraux n'ont d'ailleurs pas contesté le bien-fondé de s'en tenir à des « consultations particulières » qui leur laisseront tout le loisir de faire comparaître les experts ou les groupes qu'ils jugeront le plus pertinent d'entendre. Ils n'auront que l'embarras du choix.



Le recours au bâillon limiterait bel et bien la durée du débat entre parlementaires, mais qui peut encore douter de tout le mal que le PLQ pense du projet de loi ? On aurait beau l'éplucher pendant six mois, sa position ne changera pas plus que celle du gouvernement. Québec solidaire y est tout aussi opposé, mais Manon Massé a indiqué que ce ne sera pas une priorité pour son parti au cours des prochaines semaines. Quant au PQ, il ne demande pas mieux que de passer à autre chose.

Quelqu'un a-t-il envie de revivre le témoignage gênant de la famille Pineault-Caron, qui avait été traumatisée par son voyage au Maroc ? « Prier à quatre pattes à terre sur des p'tits tapis, c'est quoi c't'affaire-là ? » Les Québécois veulent bien assumer leur laïcité, mais pas passer pour des épais.

L'étude d'un projet de loi peut être un exercice pédagogique très utile quand il porte sur un sujet avec lequel le commun des mortels est moins familier. Après douze ans de débat sur la laïcité, les Québécois ont cependant eu tout le temps de se faire une opinion. Il ne faut pas exagérer le danger pour la « cohésion sociale » évoqué par M. Legault, mais on voit mal l'utilité de prolonger un affrontement entre deux camps aussi solidement retranchés.

Certaines modalités du projet de loi 21 méritent certainement d'être revues. Lier les droits acquis à un lieu ou une fonction est une mesquinerie inutile. Retirer à une enseignante le droit de porter le voile parce qu'elle change d'école ou qu'elle est nommée directrice serait injustifiable.

Si quelques journées additionnelles étaient nécessaires pour apporter des modifications, le gouvernement serait malvenu de refuser, mais les députés libéraux seraient loin d'être emballés à la perspective de siéger durant les mois d'été, sachant que la population prêterait très peu d'attention à leurs travaux.



C'est le débat à l'extérieur de l'Assemblée nationale qui sera plus difficile et qui risque d'avoir le plus d'effet sur les esprits. Le « Quebec bashing » est une réalité avec laquelle la plupart des Québécois se sont résignés à composer, comme avec les maringouins, mais certains épisodes sont plus révélateurs du fossé qui les sépare du reste du pays. Le procès de la laïcité à la québécoise, qu'on ne manquera pas d'instruire au Canada anglais, même si l'approche de l'élection fédérale imposera une certaine retenue à la classe politique, pourrait en être un.

Il est regrettable que le gouvernement Charest n'ait pas donné suite au « consensus » du rapport Bouchard-Taylor et que le PQ ait voulu aller plus loin alors qu'il n'était pas en position de le faire, mais il est maintenant trop tard pour y revenir.

Gérard Bouchard a raison de dire qu'on ne devrait pas étendre l'interdiction du port de signes religieux aux enseignants, mais le gouvernement Legault est déterminé à le faire, et il a l'appui d'une majorité de francophones qui n'accepteront pas d'être traités d'islamophobes et de racistes.

Si plusieurs perçoivent le débat sur l'utilisation de la disposition de dérogation comme une simple chicane entre juristes, il pourrait devenir une illustration éloquent de la refus de laisser le Québec définir les règles du vivre-ensemble qui correspondent à ses valeurs.

Correction : Dans ma chronique de jeudi, j'ai écrit erronément que la Cour suprême avait acquitté Gabriel Nadeau-Dubois de l'accusation d'outrage au tribunal, en 2016, après qu'il eut été reconnu coupable à deux reprises. En réalité, un premier jugement de la Cour supérieure a été infirmé par la Cour d'appel, dont la Cour suprême a confirmé la décision. Toutes mes excuses.



À moins d'une semaine de la date formelle de sortie et devant son incapacité à convaincre les plus radicaux de son parti, la première ministre a dû se résoudre à ouvrir des pourparlers avec le chef de l'opposition, Jeremy Corbyn.

ISABEL INFANTES AGENCE FRANCE-PRESSE

blique d'Irlande. Pour nombre d'observateurs, le ralliement de Theresa May à cette option signerait la « victoire totale de Bruxelles ».

Le Parlement contre le peuple

Comment expliquer que celle qui soutenait en 2017 qu'une sortie sans accord serait préférable à un mauvais accord semble aujourd'hui prête à renverser la formule ? La chroniqueuse du quotidien *The Telegraph* Juliet Samuel voit dans le chaos parlementaire des dernières semaines une tentative de « revenir sur le résultat du référendum ». Ce chaos montre, de plus, écrite-elle, l'incapacité des parlements à négocier sérieusement de tels traités in-

ternationaux qui ne peuvent se traiter qu'au niveau des exécutifs.

Pour plusieurs, ces cafouillages ne sont pas étrangers à une tradition parlementaire qui a toujours été réfractaire à l'appel direct au peuple que symbolise le référendum. Certains « sages » de la Chambre des lords n'ont pas manqué de souligner cette contradiction. Ancien chancelier, lord Nigel Lawson estime que le Royaume-Uni « paie le prix de ne pas avoir de Constitution écrite ». Selon lui, la fracture actuelle entre le Parlement et le peuple pourrait pousser une partie des électeurs à croire qu'ils « ne peuvent plus faire confiance » à ce dernier.

Dans une conjoncture normale, un tel blocage aurait inévitablement dé-

EN BREF



RYAD KRAMDI AGENCE FRANCE-PRESSE

En Algérie, la rue maintient la pression malgré le départ de Bouteflika

ALGER — Une foule immense a envahi le centre d'Alger et les principales villes d'Algérie pour le septième vendredi consécutif, le premier depuis le départ du président Abdelaziz Bouteflika, afin de manifester contre l'implication de ses anciens fidèles dans la transition politique. Confronté à une contestation populaire déclenchée le 22 février et très affaibli depuis un AVC en 2013, M. Bouteflika, 82 ans, a démissionné mardi après 20 ans passés au pouvoir. L'agence de presse officielle APS a recensé des manifestations dans 41 des 48 régions, rendant compte de façon des slogans très hostiles au pouvoir. « On ne pardonnera pas ! », ont notamment scandé les manifestants, en référence à la lettre d'adieu mercredi du chef de l'État, dans laquelle il a demandé pardon aux Algériens.

Agence France-Presse

Brexit : May demande un report au 30 juin, Tusk suggère jusqu'à un an

LONDRES — La première ministre britannique, Theresa May, a demandé vendredi un report du Brexit jusqu'au 30 juin pour tenter de surmonter la crise politique au Royaume-Uni. Dans une lettre envoyée au président du Conseil européen, Donald Tusk, Mme May remet sur le tapis la date du 30 juin, avec l'engagement de lancer les préparatifs pour les élections européennes, du 23 au 26 mai... auxquelles elle espère pouvoir se dérober. De son côté, M. Tusk veut proposer que l'UE accorde à Londres un report « flexible » allant jusqu'à 12 mois, selon un haut responsable européen. Cela permettrait de fixer la nouvelle date butoir au 12 avril 2020, tout en laissant une porte de sortie au Royaume-Uni avant cette échéance.

Agence France-Presse

Des « cures » contre l'homosexualité par l'Église espagnole

MADRID — L'Église catholique espagnole a défendu vendredi un évêque dont le diocèse fait l'objet d'une enquête, après qu'un journal eut rapporté que des « thérapies » y étaient organisées pour « soigner » l'homosexualité. Le gouvernement de la région madrilène a indiqué mardi enquêter pour vérifier si le diocèse d'Alcalá de Henares contrevenait à la loi réprimant l'homophobie. Cette annonce a fait suite à la publication, le 1^{er} avril, d'un article d'*Eldiario.es* dans lequel un journaliste s'était fait passer pour un jeune gai essayant de changer d'orientation sexuelle. Il a notamment assuré qu'une présumée thérapeute lui avait conseillé d'arrêter de regarder de la pornographie et de moins se masturber. Selon ce média, le diocèse propose ces « thérapies » depuis 2009.

Agence France-Presse

LIBYE

Les combats près de Tripoli sèment l'inquiétude à l'international

IMED LAMLOUM
À TRIPOLI
AGENCE FRANCE-PRESSE

La communauté internationale a multiplié vendredi les appels à Khalifa Haftar pour que ses forces cessent leur offensive vers Tripoli, au moment où des combats au sud de la capitale libyenne avec le gouvernement de Fayez al-Sarraj font craindre un nouvel embrasement.

Réunis en France, les ministres des Affaires étrangères des pays du G7 ont « exhorté » tous les acteurs à stopper « immédiatement » tous « les mouvements militaires vers Tripoli, qui entravent les perspectives du processus politique mené par les Nations unies ».

Le Conseil de sécurité de l'ONU, réuni en urgence, a quant à lui appelé plus directement l'Armée nationale libyenne du maréchal Haftar, qui a entrepris de marcher vers la capitale, « à interrompre tous les mouvements militaires », selon l'ambassadeur allemand Christoph Heugens.

Depuis la chute en 2011 du régime Kadhafi, la Libye est plongée dans le chaos avec la présence de nombreuses milices ainsi que deux autorités rivales qui se disputent le pouvoir : le Gouvernement d'union nationale (GNA) dans

l'ouest et l'Armée nationale libyenne (ANL) de Khalifa Haftar dans l'est.

Au lendemain d'une rencontre à Tripoli avec le chef du Gouvernement d'union nationale, Fayez al-Sarraj, le secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a rencontré à Benghazi le maréchal Haftar, avec l'objectif, selon M. Guterres, d'« éviter un affrontement militaire ». « Je quitte la Libye avec une profonde inquiétude et un cœur lourd », a-t-il déclaré à l'aéroport, peu après sa rencontre avec le maréchal Haftar.

La capitale en ligne de mire

Jeudi, les pro-Haftar ont lancé une offensive pour prendre Tripoli et progressé en direction de la capitale. Mais vendredi avant l'aube, ils ont été chassés après un « court accrochage » à un barrage à 27 km à l'ouest de Tripoli, selon une source de sécurité. Des dizaines de combattants pro-Haftar ont été faits prisonniers. Selon un journaliste de l'AFP sur place, M. Sarraj, accompagné de commandants militaires, s'est rendu ensuite au barrage de sécurité, dans un convoi d'une vingtaine de véhicules, dont des pick-up armés de canons anti-aériens. Il a échangé avec les troupes avant de reprendre la route vers Tripoli. En fin de journée, de premiers combats

significatifs ont éclaté entre les deux camps à une cinquantaine de kilomètres au sud de Tripoli.

Des forces de l'ANL ont pu progresser ensuite jusqu'à l'aéroport de Tripoli situé à une trentaine de kilomètres au sud de la capitale et inutilisé depuis qu'il a été détruit en 2014 par des combats. L'ANL a réussi à prendre brièvement l'aéroport, avant d'en être chassée par les forces loyalistes, a indiqué le ministre de l'Intérieur du GNA, Fathi Bachagha, à la télévision Libya al-Ahrrar. « Les combats se déroulent actuellement dans la région de Gasr Ben Ghechir », au sud de l'aéroport, a-t-il précisé.

Le porte-parole de l'ANL, Ahmad al-Mesmari, a fait état « d'une importante avancée » vendredi, tout en reconnaissant le revers subi dans la matinée avec la perte du barrage de sécurité à l'ouest de Tripoli où, selon lui, 128 combattants de l'ANL ont été faits prisonniers. M. Mesmari a déploré par ailleurs cinq morts parmi les forces de l'ANL depuis jeudi, faisant état d'un autre front dans la région d'Al-Azizia, à 50 km au sud-ouest de Tripoli.

Jeudi, Khalifa Haftar a ordonné à ses forces d'« avancer » en direction de Tripoli. Avant lui, le général Mesmari, avait annoncé mercredi cette offensive



Un convoi du gouvernement de Fayez al-Sarraj est vu près de Tripoli, jeudi, à la suite d'affrontements à moins de 30 km de la ville.

MAHMUD TURKIA
AGENCE FRANCE-PRESSE

pour « purger l'Ouest » libyen « des terroristes et des mercenaires ». La force de protection de Tripoli, une coalition de milices fidèles au GNA, avait aussitôt annoncé une contre-offensive.

La nouvelle escalade est intervenue avant une Conférence nationale sous l'égide de l'ONU prévue mi-avril à Ghadamès (sud-ouest), afin de dresser une « feuille de route » avec la tenue d'élections pour tenter de sortir le pays de l'impasse.

PETITES ANNONCES

160

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

101

PROPRIÉTÉS À VENDRE

113 Ch. du Chenal
Saint-Augustin-de-Desmaures
Bord du Saint-Laurent
Terrain à projet + de
15 000 pi² avec propriété
et descente à bateau.
Évaluation terrain 305 000\$,
bâtiment 117 000\$.
Toute offre raisonnable
considérée. 418 878-4603

160

APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

AHUNTSIC. Duplex.
Grand 3 1/2. Demi s-sol.
Idéal pour personne seule.
(514) 389-2133
(514) 516-2133

NOUVEAU ROSEMONT

Luxueux 4 1/2
Rénové, 1 càc + bureau.
Secteur paisible. Métro
Cadillac. Non-fum. Pas
d'animaux. Libre. 980\$/ms.
Res. 514 255-0347

HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

CONDOS PARIS CENTRE
Près métro et services. WIFI.
Sem./mois. À partir de 790 \$.
Location : 514-999-0546
paris.condo@sympatico.ca

PARIS - Petit bijou d'appart
sur la Butte Montmartre, au
cœur de Paris.
Paisible, ensoleillé,
ascenseur. 514-489-5955
appartement-montmartre.com

PROVENCE
Vallée du Rhône
Maison tout équipée à Nyons.
Terr. ensol. 2 cc, 2 sdb.
819-300-1330
www.bonnevisite.ca/nyons
mariehalarie@gmail.com

307

LIBRAIRIE

Bonheur d'Occasion
achète livres de qualités en
tout genre. 514 914-2142
www.bonheurdoccasion.com

515

INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE

VOTRE ORDINATEUR
BOGUE OU RALENTIT ?
Mise à jour et réparation
P.C., Mac et portables.
20 ans d'expérience.
Service à domicile.
514 573-7039 Julien

Faites marcher
votre cerveau,
il a besoin
d'exercice!

Adoptez un mode de vie sain
Améliorez la santé de votre
cerveau durant toute votre vie et
aider à réduire votre risque d'être
atteint de la maladie d'Alzheimer
en mangeant sainement, en restant
actif et en surveillant vos chiffres
(tension artérielle, glycémie,
cholestérol et poids).

Faites le lien pour améliorer la
santé de votre cerveau.

Visitez le www.alzheimer.ca ou
communiquiez avec votre société
Alzheimer régionale.
Société Alzheimer

AVIS DE DÉCÈS



Gérald J. Déry
1949 - 2019

À Longueuil, le 29 mars 2019, à l'âge de 69 ans,
est décédé Monsieur Gérald J. Déry, conjoint de
Madlen Fournier.

Outre sa conjointe, il laisse dans le deuil leurs deux
filles, Milly Alexandra et Elena Thally, ainsi que ses
frères et sœurs Jacqueline, Jean, Lynda, Johanne,
Daniel et Kathia, ainsi que plusieurs parents et
amis.



Préfontaine, Yves
1937 - 2019

Le 31 mars, à Montréal, est décédé Yves
Préfontaine à l'âge de 82 ans. Il était le fils de
Georges Préfontaine et de Mariana Dubreuil et le
frère de Jean (musicien), Claude (comédien),
Françoise et Jacques, tous décédés.

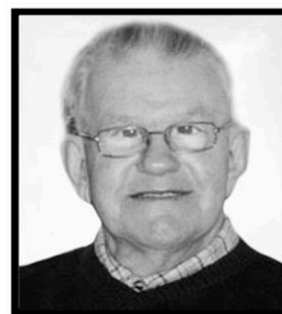
Il laisse dans le deuil sa conjointe Louise Esther
Fortin, ses belles-sœurs et beau-frère Denise,
Emma et Guy ainsi que de nombreux neveux et
nièces pour lesquels il avait une grande affection.

Poète de l'Hexagone, Yves Préfontaine compte
parmi les voix majeures de la poésie au Québec.
Érudit et passionné de musique, il a introduit le jazz
à Radio-Canada au milieu des années 50 avec son
émission « Jazz Sortilège ». Indépendantiste de la
première heure, il a participé activement à la
création du Rassemblement de l'indépendance du
Québec (RIN). Toute sa vie, il aura mené avec
d'autres le combat de la culture et de la langue
française au Québec.

La famille remercie Gabriela Escalera d'avoir pris
soin d'Yves avec attention et affection au cours des
dernières années.

La famille recevra les condoléances au
Complexe funéraire Mont Royal
1297, chemin de la Forêt
Outremont, H2V 2P9

le jeudi 11 avril à compter 13 h.
Un hommage suivra à 16 h.



Jean-Claude Armstrong
1920 - 2019

« Nous étions sortis pour voir le temps qu'il ferait
demain, mais une brume légère nous promettait le
vent, la haute mer et le sel. Et l'autre côté du
monde. » - Gilles Vigneault

Le vendredi 29 mars, à l'aube nous avons dû
affronter la mort de notre papa d'amour. Jean-
Claude Armstrong, fils de Ferréol Armstrong et de
Anna Poitras, a quitté ce monde à l'âge de 98 ans
et 7 mois. Il a rejoint sa Jeannette, l'amour de sa
vie. Il laisse inconsolés ses huit « petites poules » :
Lise (Robert Claing), Jeanne (Jean-Luc Doyon),
Andrée, Ghislaine, Diane (Luc Madore), Jacqueline
(Lionel Landry), Marthe (Louis Gingras), Suzanne
(Clément Bergeron), Pierre, décédé en 1978,
(Johanne Allard) et Richard (Louise Garneau).
M. Armstrong laisse aussi dans la peine ses petits-
enfants : Marie-Julie et Catherine Gravel, Marie-
Didace, Amélie et Anne-Frédérique Doyon, Julie
Armstrong Boileau, Alexis et Anilou Deschênes,
Frédéric Armstrong, Jeanne Madore, Raphaëlle et
Géraldine Gameau Armstrong, François Armstrong
Gingras, Héléne Armstrong Bergeron et quatorze
arrière-petits-enfants. Et de nombreux parents,
neveux et nièces.

M. Armstrong repose au

Centre Funéraire Yves Houle
69, rue Beausoleil
St-Gabriel

Tél : 450-835-4738 - Téléc : 450-835-9433
Heures d'accueil : le mercredi 10 avril de 9h à
12h30.

Les funérailles auront lieu ce même jour à 13h en la
chapelle de l'église de St-Gabriel.

L'inhumation aura lieu au cimetière de la paroisse.
Des dons à sa mémoire peuvent être faits à l'Institut
Nazareth et Louis-Braille pour les aveugles.

Communiquez avec Le Mémoriel pour publier :

- Avis de décès • Faire-part
- Remerciements • Condoléances
- Anniversaires • Hommage
- In memoriam

Le Mémoriel
1855, rue Du Havre, bureau 107
Montréal, Qc, H2K 2X4
Télé: 514 525-1149
Télé: 514 525-7999
deces@lememoriel.com

Le mémoriel

Les petits frères
des Pauvres
La famille des
personnes âgées seules

Pour donner
1.866.627.8653

LES COURRIERS
DU DEVOIR

LeDevoir.com/infolettres

Le meilleur de l'information,
dans votre boîte courriel.

Et pleurez maintenant

ÉLISABETH VALLET



Remplacera Obamacare ? Remplacera pas ? Fermera la frontière ? Fermera pas ? Finalement ça attendra. Un an : à ce moment-là, on sera en élections. Or, la frénésie décisionnelle du président est directement liée au fait que le président a été blanchi, ainsi que l'a affirmé le procureur général Bill Barr dans sa lettre résumant le rapport Mueller.

Enfin, peut-être pas tant que ça... des enquêteurs avouent avoir été surpris des conclusions que Barr a tirées de leur travail. Les Américains aussi, puisqu'ils sont 71 % à ne pas être convaincus dudit blanchiment. Au bout du compte, l'absolution de Barr n'a que peu d'effet puisque le taux d'approbation du président demeure à 43 %.

Ce qui a changé, c'est l'atmosphère. Parce que le président (qui fait encore face à 17 enquêtes — de juridictions fédérales, fédérées, de commissions d'enquête parlementaires et du contre-espionnage) estime qu'il bénéficie d'une légitimité accrue et dispose des clés de l'ordre du jour médiatique. Et son discours égrène implicitement : Deux. Mille. Vingt. Lentement, assurément. Sur un tempo récurrent : sécurité frontalière, sécurité militaire, sécurité nationale. Militarisation de la frontière et détentions, augmentation des budgets militaires, désaveu des vieilles alliances qui ont fait leur preuve.

Dire que le président fait des choix qui ne reposent pas sur une évaluation complète des options est un euphémisme. Il applique une politique de coopération là où la fermeté est déterminante, il choisit la confrontation là où la coopération est requise, la défense là où l'aide au développement serait décisive. Ce faisant, il utilise un marteau au manche trop court et rate le clou : il omet de répondre à des situations dramatiques qui relèvent (vraiment) de l'urgence nationale, qui touchent la sécurité intrinsèque du pays. Pour de multiples raisons, ces situations n'atteignent pas le seuil critique qui devrait les placer à l'avant-plan des préoccupations du public, des médias, du Bureau ovale.

Dire que le président fait des choix qui ne reposent pas sur une évaluation complète des options est un euphémisme. Il applique une politique de coopération là où la fermeté est déterminante, il choisit la confrontation là où la coopération est requise, la défense là où l'aide au développement serait décisive.

Parmi ces urgences, il y en a deux, parmi tant d'autres, qui représentent en politique interne américaine une véritable menace à la sécurité du pays.

D'un côté, la sécurité climatique : des plaines canadiennes aux confins des montagnes guatémaltèques, les agriculteurs sont victimes des changements climatiques de plein fouet. Ces mutations climatiques représentent le plus petit dénominateur commun de la vague actuelle de migration d'Amérique centrale (un article récent du *New Yorker* fait état de cette tendance, qui pousse des populations autochtones traditionnellement peu mobiles vers le nord). C'est aussi le climat qui est venu ajouter à des situations financières précaires dans le Mid-Ouest (en Iowa, au Missouri, au Nebraska et au Dakota du Sud) lorsque des crues soudaines ont détruit plusieurs récoltes stockées en attendant que les marchés prennent du mieux et que les guerres commerciales trouvent une issue. C'est la combinaison du *shutdown* et des effets de l'ouragan *Michael* de 2018 pour les producteurs d'arachides, ou encore les gelées inattendues sur les pêcheurs en fleurs qui mettent les fermes de Géorgie à genoux. En cinq ans, les exploitations agricoles américaines ont ainsi perdu en moyenne la moitié de leur revenu net, parfois plus. Alors que les faillites se multiplient, des fermes familiales pourraient disparaître rapidement au profit de multinationales, restaurant l'affermage aux dépens des consommateurs et de l'économie locale. Ces profondes mutations du tissu social pourraient générer un effet boule de neige sur la stabilité économique et la sécurité alimentaire.

D'autre part, la sécurité médicale des Américains. Celle-ci est au cœur de la sécurité du pays. La crise des opioïdes en est le symptôme le plus évident et diminue l'espérance de vie (la plus basse des pays du G7). Gallup et West Health ont établi qu'en 2018, les Américains se sont endettés de 88 milliards de dollars pour se soigner, et que deux tiers des faillites sont liées à des factures médicales impayées. Le cas d'Alec Smith, mort à 26 ans en 2017, faute de pouvoir continuer de bénéficier de l'assurance médicale de sa mère et faute de moyens pour payer son insuline, est devenu emblématique de ce drame où il faut choisir entre nourriture et soins de santé. Mais cela va plus loin. Selon deux études récentes, l'absence d'accessibilité à un médecin et la prévalence du discours anti-establishment et de la méfiance envers les experts sont des facteurs de la résistance à la vaccination — une des plus graves menaces au monde aux côtés de l'Ebola et des superbactéries, selon l'OMS. Face à une épidémie de rougeole, qui a mené l'État de Washington à déclarer l'état d'urgence, la vulnérabilité sanitaire des Américains est patente.

Malgré tout, rien n'est fait. 73 % des décrets signés en grande pompe par le président sont des pétitions de principe, des doublons de programmes, et guère plus qu'un autre *show* de boucane. Ceux que les véritables urgences ébranlent... il ne leur reste que les yeux pour pleurer.

III ÉTATS-UNIS

Joe Biden, encore plus près d'une candidature à la Maison-Blanche

MICHAEL MATHES
À WASHINGTON
AGENCE FRANCE-PRESSE

L'ancien vice-président américain Joe Biden s'est encore rapproché vendredi d'une candidature à la Maison-Blanche, tentant de mettre derrière lui la polémique récente sur ses marques d'affection jugées déplacées par plusieurs femmes.

« Je suis très proche de prendre la décision de me présenter devant vous », a déclaré à la presse à Washington l'ex-numéro deux de Barack Obama, qui a multiplié, ces dernières semaines, les signes annonciateurs d'une candidature. « Même si j'étais déjà certain d'être candidat à la présidentielle à la dernière Action de grâce, mon intention a toujours été, si je me décidais, d'être le dernier à l'annoncer », a expliqué le vétéran de la politique, âgé de 76 ans.

« Mon avocat m'a dit de faire très attention à ce que je dis pour ne pas faire démarquer le compte à rebours et changer mon statut », a-t-il ajouté à l'issue d'un discours devant le Syndicat des électriciens. Les primaires démocrates, qui décideront du candidat officiel du parti, se concluront officiellement en juillet 2020. M. Biden devrait rejoindre une liste de prétendants déjà longue, avec 17 candidats déclarés pour affronter Donald Trump aux urnes en novembre 2020.

Un candidat trop tactile ?

Favori des électeurs démocrates dans les sondages, même s'il ne s'est pas officiellement lancé, il fait toutefois face depuis quelques jours à une controverse sur des gestes, comme des baisers ou des accolades, jugés trop appuyés par plusieurs femmes. Son équipe a dénoncé une campagne de « calomnies et de manipulation ». Connu pour être volontiers tactile, surtout avec les femmes, il a promis d'être « plus attentif » à l'avenir, admettant que « les normes sociales ont changé » avec le mouvement #MeToo.

M. Biden a indiqué vendredi qu'il ne serait « pas surpris » si d'autres accusations faisaient jour. Mais, a-t-il ajouté, « j'ai été contacté par des centaines et des centaines de gens — que je ne connais pas — et qui ont dit tout le contraire ». Cette affaire « va certainement changer » la façon dont il fera campagne, a-t-il admis.

Devant les électriciens, il a ironisé sur la polémique en assurant avoir eu « la permission de faire l'accolade » au président du syndicat.



Joe Biden fait face depuis quelques jours à une controverse sur des gestes, comme des baisers ou des accolades, jugés trop appuyés par plusieurs femmes.

TASOS KATOPODIS AGENCE FRANCE-PRESSE

Dans son discours, Joe Biden a longuement rappelé les racines ouvrières de sa famille, se demandant comment certains Américains étaient « devenus si élitistes ». « Ce pays n'a pas été construit par les banquiers de Wall Street, les p.d.g. et les gestionnaires de fonds d'investissement », a-t-il déclaré. L'Amérique « a été construite par la grande classe moyenne américaine, et ceux qui ont forgé cette classe moyenne, ce sont les syndicats ». Mais dans un tweet diffusé dès la fin de son intervention, Donald Trump a répondu avec ironie à M. Biden. « J'ai employé des milliers d'électri-

ciens. Ils voteront pour moi ! » a écrit sur Twitter l'ancien magnat de l'immobilier.

M. Trump, qui briguera un second mandat, avait auparavant affirmé que M. Biden n'était « pas une menace » pour sa réélection, évoquant le « mauvais bilan » du gouvernement Obama. « Je ne le vois pas comme une menace, je pense qu'il n'est une menace que pour lui-même », a-t-il prédit vendredi matin. « J'aimerais que ce soit le cas, mais pour être honnête, je serai content avec n'importe lequel » des candidats démocrates, a continué le président, visiblement sûr de lui.

Même si j'étais déjà certain d'être candidat à la présidentielle à la dernière Action de grâce, mon intention a toujours été, si je me décidais, d'être le dernier à l'annoncer

JOE BIDEN



CAMPUS D'ÉTÉ

CAMP DE ROBOTIQUE

LE CAMP DE CONSTRUCTION ULTIME
CRÉER ■ CONSTRUIRE ■ PROGRAMMER

7 à 14 ans

Camps d'été 2019

CAMP BILINGUE

● Du 1^{er} juillet au 16 août

● Choisir entre les 6 semaines

INSCRIVEZ-VOUS MAINTENANT sur : robotcamp.net

Collège Dawson - 4001, boul. de Maisonneuve O., Montréal

514-813-6673 | info@roboticscamp.net

Pour annoncer dans ce regroupement, communiquez avec le département de publicité au 514 985-3399 publicite@ledevoir.com

Congédié?

Voyez
François Gendron
avocat
LL.L., M.A., Ph.D.

Vieux Montréal 514-845-5545



Recyclé ici

grâce à vous

RECYC-QUÉBEC
Québec 

En mettant vos contenants à la récupération, vous leur assurez une deuxième vie, ici même, au Québec.

Pour en savoir plus, visitez
RECYC-QUEBEC.GOUV.QC.CA



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Le placement publicitaire de la présente campagne s'inscrit dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2) et de la réglementation relative. Les journaux assujettis sont tenus de contribuer en espaces publicitaires à leur juste part.

III POLITIQUE

Jean-Charles Bonenfant, le réformateur du parlementarisme québécois

Le penseur a fait se réduire comme une peau de chagrin la place des institutions monarchiques au Québec

Une fois par mois, *Le Devoir* lance à des passionnés d'histoire le défi de décrypter un thème d'actualité à partir d'une comparaison avec un événement ou un personnage historique.

Patrick Taillon

Professeur à la Faculté de droit de l'Université Laval

Amélie Binette

Candidate au doctorat aux universités Laval et d'Orléans

Guy Laforest

Directeur général de l'École d'administration publique

Directeur de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, enseignant à l'Université Laval, chercheur, journaliste et chroniqueur, conseiller auprès des élus, Jean-Charles Bonenfant a influencé des générations d'étudiants et de parlementaires, de toutes tendances. Par ses écrits et ses interventions, en public comme en coulisses, il a contribué à une meilleure compréhension de nos institutions ainsi qu'à leur modernisation.

Bonenfant a éveillé un large public à l'éducation à la citoyenneté, et ce, durant une période charnière, jalonnée par la fin des années Duplessis, par la Révolution tranquille, par le centenaire de la Confédération et par les grandes tentatives de réforme constitutionnelle. À sa façon, il a élaboré une conception québécoise du fédéralisme pendant près de trois décennies de réflexion (1950, 1960 et 1970) en valorisant une approche réaliste, équilibrée et dualiste, tant des personnes que des institutions à l'origine de l'Union de 1867. Mais surtout, il aura été l'artisan de premier plan de plusieurs réformes, notamment celle du droit parlementaire québécois à la fin des années 1960.

«Québécoiser» le parlementarisme

Toute sa vie, Bonenfant a contribué à redonner du lustre aux institutions politiques. Ses travaux sur le fonctionnement de la démocratie représentative permettent de prendre la mesure du « réformateur » qu'il pouvait être. C'est également sur ce front que son influence s'est fait le plus sentir. Avec d'autres, il a, en quelque sorte, participé à une « québécoisation » du parlementarisme de Westminster.

Au détour de ce mouvement de modernisation que fut la Révolution tranquille, il travaille en arrière-plan au développement d'un parlementarisme distinct de celui pratiqué à Londres ou à Ottawa. Il déplore que l'Assemblée législative soit demeurée « une parfaite réplique, avec ses traits essentiels aussi bien que son folklore », du Parlement de Westminster. Il propose avec succès la suppression des accessoires désuets, dont le tricorne, la toge ou les gants blancs, de manière à mettre fin à ce qu'il appelait la « liturgie parlementaire », c'est-à-dire un cérémonial hérité de l'expérience coloniale britannique et de la forme monarchique des institutions.

Il fait également la promotion de la télédiffusion des débats parlementaires et d'une profonde actualisation des titres des principaux acteurs de la vie parlementaire, dont celui d'orateur, modifié au profit de celui de président de l'Assemblée.

En 1968, l'Assemblée législative de la province de Québec est rebaptisée l'« Assemblée nationale ». Puis, en 1973, son Règlement d'environ 812 articles n'en compte plus que 179. Autant de changements qui ont permis au Québec de moderniser son Parlement et d'y développer ses propres traditions, ses particularités, son vocabulaire et ses symboles.

Bonenfant défend, du même coup, l'accessibilité et la démocratisation des institutions, notamment par la mise en valeur du rôle du Protecteur du citoyen (*Ombudsman*), par une rédaction législative et réglementaire plus claire, plus lisible et mieux traduite ou, encore, par une centralisa-



tion de l'édition et de la diffusion au sein de la fonction publique.

Hyperactif, il cumule les rôles et se livre à un mélange des genres inédit, auquel on peut difficilement imaginer un équivalent aujourd'hui. Dans cet ordre ou dans un autre, il pose un diagnostic sur les institutions dans ses recherches, il conseille les élus sur les réformes à entreprendre dans ses fonctions à l'Assemblée, il commente leurs actions dans ses chroniques et dans ses nombreuses interventions médiatiques, avant d'enseigner le tout à ses étudiants à la Faculté de droit.

Il a servi ces institutions, certes, mais il n'a jamais cherché à les idéaliser, bien au contraire. « Les institutions politiques, met-il en garde, peuvent être de simples et inutiles créations de l'esprit si elles ne s'appuient pas sur des réalités, et leur valeur correspond habituellement aux qualités des hommes qui les animent. »

Ce souci de reconnaître le rôle prédominant des hommes et des femmes politiques dans le fonctionnement des institutions s'explique, chez Bonenfant, par la confiance et par le respect qu'il porte aux mécanismes de la démocratie représentative. Si les juges peuvent aider à imaginer des solutions ou à offrir des pistes de règlement des différends, c'est aux législateurs qu'il convient de choisir, à terme, la voie à adopter: « L'avenir constitutionnel et politique d'un pays ne doit pas dépendre de quelques juges, si savants, si honnêtes soient-ils, mais, en saine démocratie, il doit relever des hommes politiques qui représentent la population. »

L'attachement à l'héritage

Si Bonenfant travaille à moderniser la culture, la procédure, les pratiques démocratiques, il conserve néanmoins l'aménagement fondamental: le parlementarisme. Les réformes plus ambitieuses de type présidentielistes ou, encore, l'insertion de procédés de démocratie directe suscitent chez lui peu d'enthousiasme. Il contribue efficacement à réduire à peau de chagrin la place des institutions monarchiques au Québec, notamment par la substitution du terme « Couronne » à celui d'« État », par l'abolition du Conseil

législatif ou par le remplacement du discours du Trône par un discours d'ouverture.

Néanmoins, que ce soit par réalisme ou par conviction, il n'est pas de ceux qui militent intensément pour l'abolition de la monarchie. Il écrit: « [L]a meilleure façon de faire disparaître une institution désuète n'est peut-être pas d'adopter une mesure tapageuse qui la détruit, mais d'en parler le plus possible. Les choses ne survivent pas aux mots. »

La figure du Bonenfant progressiste et réformateur coexiste par ailleurs avec un attachement à l'héritage, à l'histoire, au passé. Il est un réformateur pour qui le changement doit avoir pour point de départ une bonne compréhension d'un passé, lequel ne doit pas être idéalisé ou diabolisé. Son action ne s'inscrit ni dans une perspective manichéenne ni dans une quelconque forme de table rase des institutions déjà en place. Il pense l'évolution du système à l'intérieur de celui-ci et, surtout, avec une expérience pratique qui l'amène à donner priorité aux solutions réalistes et équilibrées.

Il le fait avec humanisme et optimisme. Il assume ses convictions catholiques, et ce, avant, pendant et après la Révolution tranquille. Il s'intéresse aussi à plusieurs figures historiques du conservatisme québécois, notamment Thomas Chapais et, surtout, George-Étienne Cartier, ce réformiste conservateur pour lequel il cache mal son admiration. En début de carrière, il travaille au cabinet du premier ministre Maurice Duplessis dans ce qui sera son seul engagement partisan. Il s'agit alors du premier mandat de l'Union nationale, celui qui suit le règne de Taschereau. Le tout ne durera que quelques années et ne l'empêchera pas de saluer plus tard les décisions rendues par la Cour suprême à l'encontre de certaines actions de Maurice Duplessis.

Nommé à la Bibliothèque lors du retour au pouvoir des libéraux de Godbout en 1939, Bonenfant ne réintègrera jamais ses fonctions politiques lorsque, près d'un an avant la fin de la guerre, l'Union nationale s'installera

Hyperactif, Jean-Charles Bonenfant pose un diagnostic sur les institutions dans ses recherches, conseille les élus sur les réformes à entreprendre à l'Assemblée, en plus de commenter leurs actions dans de nombreuses interventions médiatiques.

ILLUSTRATION TIFFET



Patrick Taillon



Amélie Binette



Guy Laforest

au pouvoir pour ce qui reste, encore aujourd'hui, le plus long règne au Québec (1944-1960).

Le style Bonenfant

Désireux d'informer, d'accompagner et d'éclairer, Bonenfant a su cultiver un sens de la nuance et de la mesure qui a forgé sa réputation et son influence. Certes, il est conscient de l'importance des élites, mais il aspire surtout à former « une classe moyenne intellectuelle » qui, un peu à son image, aurait des intérêts variés. En 1977, quelques mois avant son décès, il écrit: « [L]a forme moderne essentielle de la charité, c'est de faire connaître aux gens leurs droits. »

Ses fonctions à la bibliothèque du Parlement l'amènent à cultiver son devoir de réserve. Dans cet esprit non partisan, il trouve un ton, une modération, une manière d'établir sinon la « vérité des faits », du moins la vérité d'un homme affranchi des partis et des idéologies.

Peu enclines à une lecture « émotive » ou idéologique de nos institutions, son œuvre et ses pensées les plus critiques sont tournées vers l'essentiel. Elles ont l'avantage de reposer sur du solide et de viser des problèmes profonds, et donc souvent irrésolus. Ses travaux d'historien des idées et du fédéralisme lui ont, à cet égard, permis de toucher à des sujets brûlants d'actualité, mais avec un recul qui l'éloignait quelque peu des questions partisans.

Pour tout dire, Bonenfant a toujours su faire preuve de « décentrement », qualité que l'on retrouve fréquemment chez les meilleurs comparatistes et chez les historiens. Combiné à son souci de sincérité, d'intégrité et de véracité, il y a, chez Bonenfant, un ton, un style et une approche qui expliquent en grande partie pourquoi l'œuvre qu'il a forgée il y a plus ou moins un demi-siècle est encore pertinente aujourd'hui.

Les auteurs sont commissaires de l'exposition Jean-Charles Bonenfant et l'esprit des institutions, présentée à la bibliothèque de l'Université Laval jusqu'au 24 mai 2019.

Pour proposer un texte ou pour faire des commentaires et des suggestions, écrivez à Dave Noël à dnoel@ledevoir.com.

III LOCK-OUT CHEZ ABI

Le gros bout du bâton

L

undi, après une rencontre avec les dirigeants d'Alcoa et une autre avec Daniel Boyer, de la FTQ, et Dominic Lemieux, des Métallos, François Legault a déclaré que le syndicat, qui représente les quelque 1000 employés en lock-out de l'aluminerie ABI à Bécancour, n'était « pas raisonnable ».

Le lendemain, devant les journalistes parlementaires, le premier ministre en a remis une couche. « Quand on voit un syndicat qui en demande trop, le risque est de perdre des emplois à 92 000 \$ par année », a-t-il affirmé, signalant que le syndicat exigeait 10 000 heures de libérations syndicales payées et une trop lourde contribution de l'employeur au régime de retraite.

Mentionnons d'emblée que les salaires n'étaient pas un enjeu dans ces négociations et que la question très secondaire des libérations syndicales ne peut les avoir fait échouer.

De mémoire d'homme, c'est la première fois qu'un premier ministre québécois prend fait et cause publiquement pour une des deux parties dans un conflit de travail privé. Depuis Maurice Duplessis, s'entend.

ROBERT DUTRISAC



Lorsqu'un ministre du Travail, et à plus forte raison, un premier ministre, s'exprime sur un conflit de travail dans le secteur privé, c'est toujours pour appeler les parties à s'entendre et non pas pour défendre la position du syndicat ou celle de l'employeur. Et pour cause : en matière de conventions collectives, le droit du travail québécois est fondé sur la négociation de bonne foi et sur un certain équilibre des forces.

C'est pourquoi il est pour le moins surprenant que le premier ministre caquiste décide de jouer dans cet équilibre. Et ce n'est pas que François Legault soit antisindicaliste. Rien dans son parcours politique ni dans son passé de dirigeant d'Air Transat, une entreprise respectueuse de ses employés syndiqués, ne pointe en ce sens.

Rappelons qu'en janvier 2018, Alcoa avait surpris les Métallos en décrétant un lock-out à son aluminerie de Bécancour après que les syndiqués eurent rejeté une offre dite définitive. Croyant être en mesure de poursuivre les négociations, le syndicat, bien qu'il eût obtenu un mandat de grève, n'envisageait même pas de dégainer cette arme. Il avait fait certaines concessions, notamment en acceptant d'abandonner un régime de retraite à prestations déterminées dont le risque financier est assumé par l'employeur pour un régime à financement salarial où ce risque repose sur les épaules des travailleurs. La hauteur de la contribution de l'employeur posait problème, mais le différend n'était pas jugé insurmontable.

On doit sans doute s'en mordre les doigts, puisque 15 mois plus tard, Alcoa est revenue avec une nouvelle offre pire que la première, en exigeant d'autres concessions, qui touchaient notamment le recours à la sous-traitance et à l'organisation du travail. Une offre que les syndiqués ont rejetée massivement. Par la suite, la contre-offre syndicale fut prestement rejetée par Alcoa. Au préalable, le ministre du Travail, Jean Boulet, avait multiplié les séances de médiation, appelant même Lucien Bouchard à la rescousse.

Il faut dire que les travailleurs jouent de malchance. Les marchés de l'aluminium vont mal, et les tarifs insensés imposés par Donald Trump pénalisent les alumineries québécoises. Dans ce contexte, Alcoa ne semble aucunement pressée de redémarrer ABI.

En prenant le parti d'Alcoa, François Legault a sûrement une idée derrière la tête. Tant qu'à innover, innovons : d'ici 10 à 15 jours, Jean Boulet présentera une « hypothèse de règlement » à prendre ou à laisser par les parties, du jamais vu pour un ministre du Travail. Le premier ministre prépare peut-être le terrain pour que ce règlement soit accepté par les syndiqués et par Alcoa, qu'il aura flattée dans le bon sens du poil. Reste à voir si son incongru parti pris donnera des résultats.

JODY WILSON-RAYBOULD

Entre l'ingérence et la distraction

J

ody Wilson-Raybould se plaint sur toutes les tribunes d'avoir été victime de pressions et d'ingérence indues du premier ministre Justin Trudeau et de son entourage dans l'affaire SNC-Lavalin. L'ex-ministre de la Justice et procureure générale a semble-t-il joué le même jeu cynique.

Plusieurs médias, dont *Le Devoir*, ont appris que M^{me} Wilson-Raybould aurait tenté de marchander sa réintégration pacifique au sein du caucus libéral à cinq conditions, dont celle que M. Trudeau ordonne au nouveau ministre de la Justice, David Lametti, de ne pas conclure d'accord de réparation avec SNC-Lavalin.

La principale intéressée a nié les faits, contrairement au premier ministre. Les anciens collègues de M^{me} Wilson-Raybould, expulsée du caucus mardi, ont bien raison d'être outrés. Le ministre des Transports, Marc Garneau, a soulevé les contradictions de M^{me} Wilson-Raybould. Celle-ci argumente depuis deux semaines qu'il ne devrait jamais y avoir d'influence sur le procureur général, alors qu'elle aurait elle-même tenté de l'influencer, bien que ce soit indirectement, dans le cadre de négociations purement intéressées visant à l'avancement de sa carrière politique. Selon cette logique, faudrait-il que le nouveau ministre maintienne l'ensemble des décisions prises par l'ancienne ? Son héritage politique, aussi ténu soit-il, devrait-il être érigé en monument intouchable ?

BRIAN MYLES



Ces nouvelles révélations jettent un autre éclairage sur la conduite de Jody Wilson-Raybould. Son comportement démontre qu'il n'y a qu'une seule vérité qui compte dans cette affaire embrouillée entourant le sort de SNC-Lavalin : la sienne.

Et que penser des autres conditions posées par la députée ? Pour rentrer dans le rang, elle exigeait des excuses publiques de Justin Trudeau, le renvoi de deux de ses conseillers politiques (Gérald Butts et Mathieu Bouchard) et celui du greffier du Conseil privé (Michael Wernick). Aussi bien dire qu'elle a voulu s'approprier des pouvoirs du premier ministre dans un chantage qui a presque réussi.

Ce feuilleton est lassant, et il est grand temps d'en venir à l'essentiel. Le Commissariat fédéral aux conflits d'intérêts et à l'éthique devra trancher les allégations d'ingérence du cabinet de Justin Trudeau. Il faudra bien qu'on sache un jour pourquoi on refuse à SNC-Lavalin un accord de réparation sans lequel l'avenir de son siège social au Québec sera compromis. Ces deux enjeux sont plus importants que les distractions offertes par M^{me} Wilson-Raybould.

DAVID LAMETTI, MINISTRE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE, ET SA PRÉDÉCESSEURE JODY WILSON-RAYBOULD...



LIBRE OPINION

De la nécessité des Petits Chanteurs du Mont-Royal

SIMON POIRIER

Musicien et ancien membre des Petits Chanteurs du Mont-Royal (PCMR)

La décision unilatérale prise par la Commission scolaire de Montréal, et rendue publique le 26 mars dernier dans les pages du *Devoir*, de mettre fin à son entente historique avec la Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal est pour le moins révoltante. Afin de marquer un point dans le débat sur le financement public de l'école privée, madame Harel Bourdon condamne à mort une institution phare du paysage culturel québécois et de la société civile dans son ensemble.

Cette entente à laquelle la CSDM vient de mettre un terme permettrait certes aux membres de la Maîtrise de fréquenter le collège Notre-Dame sans avoir à en payer les frais de scolarité, mais elle ne constituait pas un privilège gratuit et dénué de sens. Il s'agissait d'une mesure qui assurait le bon fonctionnement des activités de la Maîtrise et, partant, sa pérennité.

Les activités des Petits Chanteurs transcendent la scolarité classique, puisqu'elles regroupent des jeunes de tous âges. Le chœur a besoin de tous ses groupes vocaux (sopranos, altos, ténors et basses) pour fonctionner, et ceux-ci sont constitués de garçons âgés de 8 à 17 ans. Les répétitions prennent place dans l'édifice des PCMR, situé au pied de l'oratoire Saint-Joseph, à cinq

minutes à pied du collège Notre-Dame. Cette proximité permet donc d'arrimer les activités scolaires aux activités musicales.

C'est grâce à cela que les répétitions peuvent avoir lieu seulement quinze minutes après la fin des classes ; ou qu'un cours de théorie musicale peut être donné sur l'heure du midi ; ou que nombre de célébrations liturgiques en semaine peuvent se dérouler avec la participation des choristes. Vue sous cet angle, la proposition de M^{me} Harel Bourdon de substituer à la formation des PCMR un programme de chant choral dans l'une des écoles secondaires de la CSDM manifeste sa profonde méconnaissance des spécificités éducatives de la Maîtrise, tout comme elle révèle son indifférence quant à la contribution des PCMR au paysage culturel québécois.

Ironiquement, en mettant fin à son entente avec les PCMR, la CSDM engendrerait l'élitisme qu'elle prétend combattre, en ne rendant la Maîtrise accessible qu'à une minorité fortunée. À cette heure, la formation artistique de haut niveau offerte par les Petits Chanteurs, sans doute la meilleure au Québec pour les niveaux précollégial et préuniversitaire, est accessible à tous, toutes situations socioéconomiques confondues, les admissions n'étant faites que sur la base du talent et, surtout, de l'effort. M^{me} Harel-Bourdon plaide

pour un système éducatif plus inclusif, mais il semble que ce soit précisément l'entreprise contraire qu'elle s'acharne à mener.

Que l'on soit pour ou contre le financement public de l'école privée, là n'est pas la question. Il importe plutôt de juger la présente décision dans le contexte plus large d'une démarche ayant pour but de « promouvoir et valoriser l'école publique », comme l'énonce la CSDM. Malheureusement, dans les faits, la fin de cette entente ne signifie rien de plus ou de mieux pour le système public ; elle signifie uniquement une perte dangereuse pour les Petits Chanteurs.

Ce n'est pas en s'en prenant à un projet particulier, qui de surcroît contribue de manière singulière à la collectivité, que l'important problème des inégalités socioéconomiques et éducatives du système public sera réglé ou atténué. Le geste est uniquement destructeur.

La décision de la CSDM est incompréhensible. Au nom de tous les présents signataires de cette lettre, je demande à la présidente de la Commission scolaire de Montréal de reconsidérer sa décision et de s'engager à favoriser le rayonnement de la Maîtrise des Petits Chanteurs du Mont-Royal.

Ce texte est cosigné par une centaine d'anciens élèves du collège Notre-Dame et des Petits Chanteurs du Mont-Royal.

LETTRES

Taxis réformés : et les usagers, eux ?

Dédommager les chauffeurs de taxi à qui on apprend froidement que leur permis ne vaut plus rien, c'est la moindre des choses, et une compensation raisonnable n'est pas celle proposée par le ministre Bonnardel, qui les condamne à la misère noire et, possiblement, on l'a vu récemment, à poser des gestes désespérés.

Mais est-ce que quelqu'un au gouvernement du Québec pense aux usagers, et particulièrement aux personnes âgées qui prennent le taxi au moins à l'occasion et qui n'ont pas les moyens de payer les tarifs exponentiels facturés par les chauffeurs d'Uber et les autres vautours du même acabit ? Sûrement pas le ministre Bonnardel ni même le premier ministre Legault, qui se mettent

carrément à genoux devant ces entreprises.

Aucune pitié pour les gens peu fortunés qui doivent prendre un taxi aux heures ordinaires ou acheminés (notion très élastique) : qu'ils marchent, prennent un transport en commun — parfois inexistant et très souvent en panne — ou qu'ils restent chez eux ! Car facturer trois fois plus que maintenant pour une course en taxi, on appelle cela du banditisme légalisé.

Pierre Whissel
Boucherville, le 4 avril 2019

Un unilinguisme gênant !

L'ex-procureure générale et ancienne ministre de la Justice du Canada, Jody Wilson-Raybould, qui vient d'être expulsée du caucus libéral par Justin Trudeau, accomplissait ses tâches en utilisant qu'une seule des deux langues officielles du Canada, soit l'anglais évidemment. Elle était et demeure en-

core unilingue anglaise, il va de soi. C'était et ça demeure inacceptable. Juste pour cette raison, elle ne méritait pas de demeurer en poste.

Et malheureusement, il se trouve d'autres hauts gradés unilingues anglais du gouvernement canadien. Au moins, Mélanie Joly parle les deux langues couramment. Et voilà bien le propre des francophones du Québec qui se retrouvent au Parlement : ils et elles s'expriment pour la plupart dans les deux langues. Serions-nous presque les seuls à respecter nos semblables d'un océan à l'autre ?

Et quand avez-vous entendu la dernière fois un Québécois dire à un touriste ontarien de passage au Québec : « Désolé, je ne parle pas anglais » ? Plutôt rarissime, n'est-ce pas ! Mais un touriste québécois de passage en Ontario se fera dire à qui mieux mieux : « Sorry I don't speak french. » Quand on y pense le moins, ça fait un peu pitié, et c'est vraiment gênant à constater !

Yvan Giguère
Saguenay, le 4 avril 2019

III 25^e ANNIVERSAIRE DU GÉNOCIDE AU RWANDA

Une propagande trop efficace

L'endoctrinement raciste doit être puni parce qu'il fonctionne, le génocide est un crime si grave que l'incitation à y participer doit être condamnée

Martin Imbleau

Vice-président principal chez Énergir, avocat et auteur d'ouvrages sur les droits de la personne, le Rwanda et la liberté d'expression

Entre 1990 et 1994, une tapisserie génocidaire d'une envergure nationale et établissant les prérequis meurtriers fut tissée fil par fil. En fin de compte, en avril 1994, une simple maille sur laquelle tirer fut nécessaire pour déclencher un génocide où non seulement le gouvernement, ses officiers et ses milices ont agi comme bourreaux en chef, mais où des milliers de personnes, des voisins des collines, ont soulevé et laissé retomber la machette. La propagande systématique a rendu possible qu'un appel de la radio à se débarrasser des cancrelats, à couper les tendons d'Achille des Tutsis pour les rabaisser à la bonne hauteur soit entendu et suivi. En quelques heures, des barrages ont été érigés et les Tutsis furent traqués et systématiquement éliminés.

Dans un pays plus petit que l'Ouganda, mais avec une population comme celle du Québec en entier, en 100 jours, 800 000 Tutsis, soit l'équivalent de la totalité des gens de la grande région de Québec, ont été abattus. La recette propagandiste inspirée de la Shoah et l'ostracisme systématique de la minorité furent suivis méthodiquement pendant des années. Et cette fois encore, les signes avant-coureurs de la propagande extrémiste étaient clairs, connus, et décriés. Nous avons détourné le regard.

Depuis l'indépendance du Rwanda, plusieurs vagues de répression des gouvernements hutus ont incité des Tutsis à se réfugier dans les pays limitrophes, dont en Ouganda. C'est de là que les exilés de l'époque et les descendants des plus âgés déclenchèrent l'offensive du Front patriotique rwandais (FPR) en 1990. À partir de là, les événements et préparatifs génocidaires des extrémistes hutus s'accéléraient. La propagande anti-Tutsis déjà maîtrisée est alors devenue omniprésente.

La station de Radio-télévision libre des mille collines (RTL), connue comme Radio Machette, est devenue un battement de tambour appelant à prendre des mesures contre l'ennemi *inkotanyi* (infiltré) de l'Ouganda et les *inyenzis* (cafards). Ses émissions accusaient les Tutsis d'être des parasites comploteurs. Elles ressassaient la vieille domination tutsie et entretenaient une peur d'une insurrection ar-



Un membre du FPR monte la garde d'une cellule de prison de Kibungo, en août 1994.
HECTO MATA AGENCE FRANCE-PRESSE

mée tutsie qui mobilisait la population. Les messages transmis, parfois ambigus ou offensants, mais souvent carrément directifs envers les Tutsis, pouvaient être pris au pied de la lettre.

Des ordres donnés pendant les émissions furent donc suivis. Un appel à prendre les armes contre ces infiltrés était destiné à prendre les armes contre tous les Tutsis. La radio nommait également des personnes qu'elle accusait faussement d'être membres du FPR, conduisant à leur assassinat. Elle alléguait faussement un plan d'assassiner des dirigeants hutus, provoquant l'assassinat de centaines de civils tutsis. Pendant le génocide, la RTL est devenue quasi l'unique source d'informations au pays, mais également la voix de l'autorité. Les Rwandais écoutaient partout la station, y compris aux barages routiers lors des massacres.

La propagande raciste doit être punie parce qu'elle fonctionne. Le génocide est un crime si grave que l'incitation à y participer doit être punie. Si la mort du président Habyarimana a été le déclencheur des massacres, la propagande fut la main tenant la machette. Un lien clair existait entre la diffusion des noms de Tutsis et les actes de génocide qui ont suivi. Preuve de l'influence de la RTL, le colonel Bagosora, qui assumait le leadership militaire du pays après l'écrasement de l'avion du président, s'est opposé à ce que la première ministre, une Tutsie, M^{me} Uwilingiyimana, fasse un appel au calme.

La propagande a également miné la perception des Rwandais quant à l'ONU, et la radio a même lancé un appel à attaquer les soldats de la paix, y compris le général Dallaire. La première ministre fut assassinée dès le lendemain de l'écrasement du président, en compagnie de dix Casques bleus belges qui la protégeaient. Ces meurtres d'Occidentaux précipitèrent le retrait du contingent des Casques bleus, laissant sur place moins de 300 d'entre eux.

Je réalise qu'il y a le même laps de temps entre la fin de la Shoah et ma naissance qu'entre 1994 et aujourd'hui. Ce quart de siècle, pour moi qui ai étudié l'après-génocide au Rwanda, est passé comme un éclair même si la tragédie rwandaise demeure vive en mémoire. La Shoah, sur laquelle j'ai aussi écrit, paraît pour moi comme un événement plus lointain. Cette même distance perceptuelle s'installe chez la génération grandissante pour qui le génocide des Tutsis est une simple référence historique. Le temps qui file nous distancie des faits, efface peu à peu la mémoire vive et transforme l'événement en référence et simples statistiques.

Dans les prochains jours, efforçons-nous à réfléchir à 1994, au Rwanda et à l'impact des gestes haineux et de la propagande, précurseurs des atrocités. Le génocide est le plus abject des crimes, il nous atteint tous. Les paroles et gestes qui y mènent ne doivent jamais être tolérés.

La collusion, cet arbre mort qui cache la forêt de l'ingérence

Alexis Rapin

Chercheur en résidence à l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand (UQAM)

Peu probantes, les conclusions de l'enquête Mueller viennent éclipser les actions de désinformation et de piratage réellement entreprises par la Russie durant l'élection américaine de 2016.

« On vous l'avait bien dit », clament désormais en chœur les sceptiques de la première heure. Après deux ans d'investigation, l'enquête du procureur spécial Robert Mueller sur la campagne présidentielle américaine de 2016 a livré ses conclusions : aucune preuve de collusion entre l'équipe Trump et le gouvernement russe n'a été trouvée. S'il s'agit là d'une importante victoire symbolique pour le président américain, tout indique qu'une confusion sur l'enjeu de l'ingérence russe s'instaure désormais dans le débat public, aux États-Unis et ailleurs.

Dans un sondage publié quelques jours après les conclusions de l'équipe Mueller, le *Washington Post* observait que 31 % des citoyens américains considéraient désormais que la Russie n'a aucunement tenté d'influencer l'élection présidentielle de 2016. Seulement, « collusion » n'est pas « ingérence », et l'absence de preuves quant à la première

risque désormais de faire oublier l'existence indéniable de la seconde.

Comme l'ont montré les données publiées en 2017 par Facebook, Twitter et d'autres compagnies de la Silicon Valley, l'« usine à trolls » russe connue sous le nom d'Internet Research Agency a déversé en 2016 des dizaines de milliers de contenus politiques fallacieux ou orientés sur les réseaux sociaux. Rien que sur Facebook, ces publications ont été partagées 12 millions de fois, commentées 1,3 million de fois et aimées 15 millions de fois. Ce flot de désinformation, dont il est évidemment ardu d'évaluer l'impact réel, a touché au total quelque 126 millions d'internautes américains.

En parallèle, plusieurs rapports sont venus démontrer que les « DNC leaks » (le piratage, puis la fuite orchestrée de milliers de documents du Comité national démocrate en 2016) étaient bien l'œuvre de pirates informatiques affiliés au gouvernement russe. Si les informations révélées étaient indéniablement véridiques et d'intérêt public, reste que l'opération, par son contenu et son synchronisme, témoignait d'une volonté d'orienter la teneur du débat public à un moment clé du processus électoral : les fuites du DNC devaient exposer publiquement les torts de la

campagne Clinton juste à l'aube de la Convention nationale démocrate.

Enfin, d'autres enquêtes sont un peu plus tard venues démontrer qu'entre 21 et 39 États américains ont vu leurs infrastructures électORALES « visitées » par des pirates basés en Russie au fil de l'année 2016. Bien qu'aucune tentative de manipulation des résultats n'ait été observée, les pirates en question ont néanmoins pu pénétrer diverses bases de données contenant, par exemple, des listes électORALES, accédant ainsi à des informations critiques sur des milliers d'électeurs (qu'ils auraient pu altérer, s'ils le souhaitent).

Alors que ces éléments sont aujourd'hui fermement établis, le « dossier de la collusion » et le battage médiatique autour de l'enquête Mueller ont néanmoins contribué à politiser l'enjeu de l'ingérence, faisant ainsi naître le doute là où aurait dû régner un consensus : une puissance étrangère est bel et bien parvenue à s'immiscer dans le processus politique américain. Non pas en collaboration avec un candidat, mais de sa propre initiative, non pas en secret, mais au grand jour, non pas depuis la Trump Tower, mais à travers la fibre optique.

En somme, l'enjeu de la « collusion » s'impose donc comme l'arbre (désormais mort) cachant la forêt de l'ingérence. Résultat : trois ans après les événements, le grand public américain n'est toujours pas d'accord sur ce qui s'est passé en 2016, ni même sur le fait que quelque chose se soit bel et bien passé (alors que des preuves formelles en témoignent). Si l'on admet l'hypothèse que le but de la Russie en 2016 n'était pas tant de favoriser un candidat que de semer le doute sur le fonctionnement du processus électoral américain, l'actuelle confusion générée par les conclusions de l'enquête Mueller suggère qu'ils y sont parvenus.

L'ouragan Kenney

KONRAD YAKABUSKI



L'élection albertaine qui aura lieu dans dix jours arrive à un moment où la province s'interroge plus que jamais sur sa place au sein de la fédération canadienne. Le sentiment d'aliénation des Albertains a connu des hauts et des bas depuis 1905, l'année d'entrée de la province dans la fédération canadienne. Il a atteint un sommet lorsque l'ancien premier ministre Pierre Elliott Trudeau a imposé un prix de pétrole « made in Canada » au début des années 1980, privant ainsi la province de milliards de dollars en revenus potentiels.

Toutefois, l'indignation qu'avait suscitée le Programme énergétique national de Pierre Trudeau semble bien timide par rapport à la colère que les Albertains ressentent maintenant envers le gouvernement de Trudeau fils. Lors du débat des chefs de jeudi soir, le chef du Parti conservateur uni, Jason Kenney, a ainsi menacé d'abandonner son projet d'expansion néodémocrate Rachel Notley pour avoir conclu « une alliance » avec le premier ministre fédéral Justin Trudeau. Cette alliance, informelle faut-il le dire, visait à obtenir l'appui du gouvernement fédéral pour la construction d'un nouvel oléoduc en échange de l'adoption par l'Alberta d'un programme musclé de plafonnement des émissions de gaz à effet de serre. M^{me} Notley avait ainsi promis de limiter les émissions provenant des sables bitumineux et d'imposer une taxe sur le carbone.

On connaît la suite. Le gouvernement de M. Trudeau a approuvé l'expansion du pipeline Trans Mountain vers la côte ouest de la Colombie-Britannique. Il est même devenu le propriétaire de l'oléoduc existant lorsque la compagnie Kinder Morgan a menacé d'abandonner son projet d'expansion à cause de l'incertitude politique qui l'entourait. Mais devant l'opposition des Premières Nations et du gouvernement de la Colombie-Britannique, M. Trudeau peine encore à faire avancer le projet. Les Albertains se sentent trahis. D'autant plus que leur plan B — le projet d'oléoduc Énergie Est — est tombé à l'eau à cause (aux yeux des Albertains) de l'opposition exprimée au Québec.

« Les Albertains sont maintenant les moins susceptibles parmi tous les Canadiens de dire que leur province reçoit le respect qu'elle mérite, ou qu'elle reçoit sa juste part des dépenses du gouvernement fédéral pour différents programmes et transferts », a constaté la maison de sondage Environics dans le cadre d'un vaste sondage sur le fédéralisme canadien dévoilé le mois dernier. Selon l'étude de Environics, qui a consulté plus de 5000 Canadiens en début d'année, 68 % des Albertains ont déclaré que leur province ne reçoit pas sa juste part des dépenses fédérales. Cette proportion est de seulement 34 % chez les Québécois.

Le premier ministre du Québec, François Legault, a exacerbé la colère des Albertains en disant l'automne dernier ne vouloir rien savoir de « l'énergie sale » de leur province. Si le Québec avait été déjà perçu en Alberta comme le cancre de la fédération, découlant de sa dépendance aux paiements de péréquation, le commentaire de M. Legault a enfoncé le clou davantage.

M. Kenney, qui cherchait justement à exploiter à des fins politiques cette colère des Albertains, ne pouvait pas demander mieux. Lors du débat de jeudi, il a réitéré sa menace, s'il est élu, de tenir un référendum demandant aux Albertains s'ils veulent retirer le principe de la péréquation de la Constitution canadienne. Une victoire du Oui, avec une majorité claire pour cette proposition, placerait Ottawa dans l'obligation de négocier une réforme du programme fédéral qui enverra plus de 13 milliards de dollars au Québec cette année, en suivant les critères établis par la Cour suprême du Canada dans le renvoi relatif à la sécession du Québec de 1998.

La plupart des experts qualifient l'hypothèse de M. Kenney de fantaisiste. Mais ce dernier — qui a passé presque deux décennies aux côtés de Stephen Harper à Ottawa et fut un ministre clé dans son gouvernement de 2006 à 2015 — demeure un politicien rusé que l'on ne doit pas sous-estimer. C'est aussi un batailleur qui ne rêve qu'à en découdre avec Justin Trudeau.

Bien sûr, M. Kenney doit d'abord gagner les élections du 16 avril. Et la campagne qu'il a jusqu'ici menée a été semée d'embûches. Son nouveau parti, produit d'une fusion en 2017 du Parti progressiste conservateur (centre droit) et du Wild Rose (incarnant la droite populiste), a dû expulser quelques candidats pour des propos controversés. La décision de M. Kenney de garder un candidat qui avait par le passé mis l'homosexualité et la pédophilie dans le même panier continue de le hanter, même si le candidat en question s'en était récemment excusé. M. Kenney fait aussi face à une enquête du directeur des élections de la province concernant des allégations selon lesquelles il aurait comploté avec un rival lors de la course à la chefferie de son parti.

L'avance dans les sondages du Parti conservateur uni s'est beaucoup rétrécie depuis le début de la campagne. Mais à moins d'autres bavures importantes de sa part, M. Kenney deviendra sans doute premier ministre de sa province après le 16 avril. Le Québec aura ainsi été prévenu.

Écrivez-nous !

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Nous vous demandons de limiter votre contribution à 5000 caractères, espaces compris, soit environ 550 mots. Envoyez-nous vos textes à redaction@ledevoir.com. Nous communiquerons avec les auteurs dont les textes seront retenus.

ADRESSES

DE PRESTIGE

Aussi simple que ça!

David et Alexandre.com
VOS COURTIERS IMMOBILIERS RE/MAX

David Roux inc. et Alexandre Meloche inc.
514.374.4000

RE/MAX ALLIANCE
3299, rue Beaubien Est, Montréal

L'AUTHENTIQUE PERLE RARE OUTREMONTAISE!

grâce au respect et à l'entretien préventif du propriétaire actuel depuis des décennies.

Maison familiale DÉTACHÉE de 12 pièces dont 5 chambres à l'étage plus : séjour, bureau et chambre au rez-de-chaussée et grande s/familiale au sous-sol. Exceptionnellement, GARAGE CHAUFFÉ INTÉGRÉ.

Possibilité de 3 stationnements extérieurs à l'arrière plus celui déjà existant à l'avant. Le tout sur un TERRAIN de 5141 p.c.

755 AVE ROCKLAND
1,645,000 \$
CENTRIS: # 125 542 47

Depuis bientôt 31 ans

Charlotte MICHAUD
cmichaud@sutton.com
514.894.0866
10h à 22h

groupe sutton-immobilia inc.
Agence immobilière
514.272.1010

LAC BROME

VOUS RÉVEZ d'espace, de l'air de campagne, de la belle nature, dans un endroit recherché? Voici 20 acres de terrain boisé, en pente douce, orientation sud, à quelques minutes du village de Knowlton. 325 000\$

LOIS HARDACKER
Ctr. imm. Agréé. Royal LePage Au Sommet, Agence Immobilière

SUTTON

TERRAIN DE 3,9 ACRES dans un petit domaine privé, pour la construction de votre nid d'amour, à courte distance du ski, du golf, et du village. Le prix demandé est inférieur à l'évaluation municipale. 109 000\$ Faites une offre!

450 242-2000
www.loishardacker.com

RAWDON

BORD DE L'EAU

NOUVEAU PRIX

Magnifique résidence champêtre, bord du lac Rawdon, vue magnifique. Terrain intime + 75,832 pc, piscine creusée, garage double, maisonnette (loft) pour invités. Construite avec matériaux de qualité. Vendeur très motivé. 795 000 \$ - CENTRIS # 27626962

Pierre Émile Richer - 450.898.1944
Courtier immobilier, Groupe Sutton Synergie inc.

POUR ANNONCER DANS CE REGROUPEMENT

Contactez
Dominika Zimmermann
514 985-3319
dzimmermann@ledevoir.com

Legault & Legault
courtiers immobiliers
514.272.1010
www.suttonquebec.com

René
Cell. : 514.973.6461

Vincent D.
Cell. : 514.206.9527

Groupe sutton - immobilia inc. AGENCE IMMOBILIÈRE
1280 avenue Bernard O., bureau 100, Outremont, Qc, H2V 1V9

SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

VISITE LIBRE DIMANCHE 14 H À 16 H

323 BOUL. CLAIREVUE E. #2203
Superbe condo clé en main offrant un intérieur confortable et dégagé. Grande fenestration avec vue sur le lac. 2 chambres, 2 stationnements. Prestigieuse copropriété avec accès au lac, piscine extérieure, club house, gym. À distance de marche du centre-ville de St-Bruno et de la montagne.
539 000\$, Centris # 23612189

OUTREMONT

NOUVEAU

1120 AV. BERNARD #2
Le «Royal York», adresse de prestige située sur la rue Bernard au cœur d'Outremont. Grand condo ayant conservé son cachet d'époque (boiseries, hauts, etc...). Vue sur le parc Saint-Viateur, à distance de marche de tous les services, du métro et du Mont-Royal.
539 000\$, Centris #25478803

PLATEAU MONT-ROYAL

VISITE LIBRE DIMANCHE 14 H À 16 H

3816-3818 RUE DE BULLION
Très beau duplex ancestral (1875) sur la charmante rue de Bullion au cœur du plateau, rénovations majeures dans les dernières années. Double occupation. Unité principale sur 2 étages (style cottage). À deux pas de la rue St-Laurent et de tous les services.
889 000\$, Centris # 17221594

SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

VENDU

323 BOUL. CLAIREVUE E. #2204
Splendide condo haut de gamme offrant un intérieur spacieux et dégagé. 3 chambres, grande fenestration avec vue sur le magnifique lac Goyer. Prestigieuse copropriété avec accès au lac, piscine extérieure, club house, gym.
899 000\$, Centris #17324967

ST-CALIXTE

565 DODON
Ma cabane au Canada!
Magnifique chalet en bois rond(1998). 4 saisons. Au bord d'un lac paisible. 4 chambres. Bien entretenu, vendu tout équipé. A 25-30 minutes des pentes "Ski Montcalm, Ski de fond Gai-Luron et Val St-Côme". Foyer EPA à combustion lente. Toiture 2011. A une heure du centre-ville!
275 000 \$ - MLS # 14492094

Esther Leblanc
Courtier immobilier agréé

ST-CALIXTE

VISITE LIBRE DIMANCHE 14 H À 16 H

PLATEAU

NOUVEAU

PLATEAU

NOUVEAU

PLATEAU

276 MONT-ROYAL EST
Au cœur du Plateau
3 coins de rue de la station de métro Mt-Royal, beau condo 750 pc (70 mc) Unité de coin, lumineux, insonorisé, béton. 2 balcons. Aire ouverte. Grande chambre/bureau semi-fermée. Possibilité de remettre en 2 chambres. Près de la Montagne, du Parc Jeanne-Mance et de tous les services. Disponible 1^{er} août
325 000 \$ - MLS # 11861493

www.estherleblanc.com

Pour annoncer dans ce regroupement contacter **Dominika Zimmermann** au **514 985-3319** ou **dzimmermann@ledevoir.com**

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

téléphone : 514 985-3452
télécopieur : 514 985-3340

Courriel :
avisdev@ledevoir.com

SOCIÉTÉ DE FIDUCIE COMPUTERSHARE DU CANADA
DEMANDE DE CONSTITUTION D'UNE SOCIÉTÉ DE FIDUCIE

Avis est par les présentes donné que, Société de Fiducie Computershare du Canada, une société de fiducie incorporée sous la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada), a l'intention de déposer, auprès du surintendant des institutions financières (le « surintendant »), le 15 mars 2019 ou après cette date, une demande en vertu du paragraphe 24(2) de la Loi, pour demander l'approbation que le ministre des Finances délivre des lettres patentes de constitution d'une société de fiducie en vertu de la Loi pour pouvoir exercer les activités d'une société de fiducie sous le nom de Société de Fiducie CPU du Canada. Son siège social sera situé à Montréal, au Québec.

Toute personne qui s'oppose au projet de constitution peut soumettre une objection par écrit au Bureau du surintendant des institutions financières, au 255, rue Albert, Ottawa (Ontario) K1A 0H2, au plus tard le 15 mai 2019.

Remarque : La publication du présent avis ne devrait pas être interprétée comme une preuve que les lettres patentes seront octroyées pour constituer la société de fiducie. L'octroi des lettres patentes est assujéti au processus normal d'examen des demandes en vertu de la Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt (Canada) et à la discrétion du ministre des Finances.

Le 15 mars 2019
Société de Fiducie Computershare du Canada

Primeau Proulx et Associé inc.
Syndics autorisés en insolvabilité

Avis de la première assemblée
(paragraphe 102(4) de la Loi)

Dans l'affaire de la faillite de : **Entretien Mel's Inc.**, corporation légalement constituée ayant eu sa place d'affaires au 147, croissant Monchamp, Saint-Constant (Québec) J5A 2L2.

Faillite
AVIS est par les présentes donné que la faillite de **Entretien Mel's Inc.** est survenue le 27 mars 2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 17 avril 2019 à 15h00 au bureau du syndic. Ce 27^e jour de mars 2019.

PRIMEAU PROULX ET ASSOCIÉ INC., Syndics autorisés en insolvabilité
Sylvain Proulx, CPA, CA, SAJ
Syndic administrateur
103-3410, Chemin de Chambly, Longueuil (Québec) J4L 1N6
Tél. : 450 670-1040
Télec. : 450 670-1542

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS
(Article 102(4) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité)

DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE SYLVESTRE - DE LA SALLE INC.
Aussi connu sous le nom « ProxiCopies » de la Ville de Montréal, dans la province de Québec

AVIS est par les présentes donné que **SYLVESTRE - DE LA SALLE INC.** a fait cession de ses biens le 4 avril 2019, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25 avril 2019 à 11h00, au 310-3111 boul. de St-Martin Ouest, Laval, Québec et que Gingsberg, Gingsberg & Associés Inc. a été nommé syndic de la faillite.

Fait à Laval, Québec, ce 4 avril 2019.

MARINO DELACAS, PAIR, SAJ
GINGSBERG, GINGRAS & ASSOCIÉS INC.
310-3111, boul. St-Martin Ouest
Laval (Québec) H7T 0K2
Syndic autorisé en insolvabilité

GATINEAU • MONTRÉAL • OTTAWA
VERDUN • QUÉBEC • RIMOUSKI • ST-JÉRÔME

Pour rendre acceptable...
l'inacceptable.

Fondation PalliAmi
C.P. 531, succursale C
Montréal (Québec) H2L 4K4
Téléphone (514) 890-8000,
poste 27434
Télécopieur (514) 412-7523

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE

Dans l'affaire de la faillite de : **Métacoach inc.**
Personne morale légalement constituée ayant son principal établissement au 2001-1, Place Ville Marie, Montréal (Québec) H3B 2C4

Débitrice
AVIS est par les présentes donné que Métacoach inc. a fait cession le 26 mars 2019 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 16 avril 2019 à 11h00 au bureau du Syndic, 400, boul. St-Martin Ouest, bureau 305, Laval.

Fait à Laval, le 29 mars 2019

NATHALIE BRAULT SYNDIC INC., Syndic autorisée en insolvabilité
Nathalie Brault, CPA, CMA, CRP, SAJ
Syndic administrateur
400, boul. St-Martin Ouest, Suite 305
Laval (Québec) H7M 3Y8
Tél. : 450-238-1445 / 514-228-1822
Télec. : 450-933-3405

PROVINCE DE QUÉBEC
C.O.U.R. SUPÉRIEURE
DISTRICT DE JOLLETTE
No: 705-17-008795-195

LA BANQUE TORONTO DOMINION
Demanderesse
c.
GUY-BERNHARD ESTRIPLETT
et
KARL-JEE ANDERSON EUGENE
Débiteurs

Avis public de notification
(articles 136 et 137 C.p.c.)
AVIS est donné à GUY-BERNHARD ESTRIPLETT ET KARL-JEE ANDERSON EUGENE de vous présenter au greffe de la Cour Supérieure du district de Joliette dans un délai de soixante (60) jours afin d'y récupérer le préavis d'exercice d'un droit hypothécaire ainsi que l'avis de retrait de l'autorisation de percevoir les loyers.

A défaut, un jugement pourrait être rendu contre vous et afin de vendre sous contrôle de justice votre propriété hypothécaire.

Le présent avis est publié aux termes d'une ordonnance rendue le 3 avril 2019 par Me Chantal Houle, greffière spéciale au palais de justice de Joliette dans le dossier numéro 705-17-008795-195. Il ne sera pas publié à nouveau, à moins que les circonstances ne l'exigent.

Montréal, le 4 avril 2019
Me Claude Savio avocat

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

AVIS PUBLIC
VILLE DE MIRABEL
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
VILLE DE SAINTE-SOPHIE
VS
F+P PIZZA MIRABEL INC.
9354-1977 QUÉBEC INC.
MARCOTTE, SIMON
1979-06-06
ST-CHARLES, CLAUDE
1959-12-27
PROULX-GENDRON, KEVIN
1986-02-11

PAR ORDRE DE LA COUR
Les intimés sont par les présentes, requis d'enregistrer un plaidoyer dans les 30 jours de la présente signification, à la Cour Municipale de Mirabel, située au 17690, rue du Val d'Espoir C.P. 1140 à Mirabel, J7J 1A1. Une copie du constat d'infraction est déposée au greffe de cette Cour. Prenez de plus avis, qu'à défaut d'enregistrer un plaidoyer, un jugement sera prononcé contre vous sans autre avis.

Nathalie Thibeault j.c.m.
Cour Municipale de Mirabel

Avis légaux et appel d'offres

TOMBÉES SPÉCIALES CONGÉ PASCAL

Jours de non publication : Lundi 22 avril 2019
TOMBÉES : Publication du mardi 23 avril : Réservation et matériel le vendredi 19 avril 11 H

TOMBÉES RÉGULIÈRES

Les réservations doivent être faites avant 15 H pour les publications deux (2) jours plus tard.
Publications du samedi : Réservations avant 15 H le jeudi
Publication du lundi : Réservations avant 11 H le vendredi
Publications du mardi : Réservations avant 15 H le vendredi

Courriel :
avisdev@ledevoir.com
Téléphone : 514-985-3452
Télécopieur : 514-985-3340

QUAND LA TOXICOMANIE PREND TOUTE LA PLACE

faites les premiers pas
vers la sobriété

FORAT
Fait partie de la famille